

**FONDS DU SECRÉTAIRE GÉNÉRAL POUR LA
CONSOLIDATION DE LA PAIX
MODELE DE DOCUMENT DE PROJET**



United Nations
Peacebuilding

DOCUMENT DE PROJET DU PBF

Pays : République Centrafricaine	
TITRE DU PROJET : Appui à une gestion efficace du cycle électoral pour des élections inclusives et apaisées	
NUMERO de Projet / portail Gateway du MPTF-O (pour les projets en cours) :	
Modalité de financement du PBF : <input type="checkbox"/> IRF <input checked="" type="checkbox"/> PRF	Indiquer si les fonds doivent être déboursés dans un fonds d'affectation spéciale ("Trust Fund") (au lieu des comptes des organisations bénéficiaires) : <input type="checkbox"/> Fonds d'affectation spéciale national <input type="checkbox"/> Fonds d'affectation spéciale régional Nom du fonds d'affectation spéciale :
Liste de l'ensemble des agences bénéficiaires directes des fonds du PBF (en commençant par l'agence chef de file), type d'organisation (ONU, ONG etc.) : <ul style="list-style-type: none"> • Programme des Nations Unies pour le Développement (PNUD) : chef de file • Entité des Nations Unies pour l'égalité des sexes et l'autonomisation des femmes (ONU Femmes) agence récipiendaire 	
Liste des partenaires d'exécution supplémentaires, gouvernementaux et non gouvernementaux : spécifiez le type d'organisation (gouvernement, ONGI, OSC locale) :	
Partenaires nationaux d'exécution	
<ol style="list-style-type: none"> 1. Autorité Nationale des Élections (ANE) – organe en charge de l'organisation et de la supervision des scrutins. 2. Ministère de l'Administration du Territoire, de la Décentralisation et du Développement local – partenaire clé pour la coordination territoriale et le déploiement des activités électorales. 3. Ministère de l'Intérieur et de la Sécurité publique – pour la sécurisation du processus électoral. 4. Ministère de la promotion du Genre, de la protection de la femme, de la famille et de l'enfant – pour la coordination de l'implication des femmes et la promotion du Genre 5. Haut Conseil de la Communication (HCC) – régulateur des médias en période électorale. 6. Conseil Constitutionnel – pour le traitement des contentieux électoraux. 	
Partenaires de la société civile	
<ol style="list-style-type: none"> 1. Réseau Arc-en-Ciel – acteur impliqué dans la mobilisation citoyenne et l'éducation civique. 2. Plateforme des Confessions religieuses (PCRC) – médiation, plaidoyer pour la paix et sensibilisation communautaire. 3. Observatoire National des Élections (ONE) – suivi indépendant du processus électoral. 4. Organisations de femmes : Réseau des Femmes Leaders en Centrafrique (AWLN), Forum des femmes parlementaires, Organisation des Femmes Centrafricaines (OFCA), Association des femmes juristes de Centrafrique AFJC) – pour la promotion de la participation politique des femmes. 5. Organisations de jeunesse : Conseil Consultatif de la Jeunesse, Organisation des jeunes leaders pour le développement (OJLD), – pour l'engagement des jeunes dans les processus électoraux. 6. Organisation Nationale des Associations de Personnes Handicapées de Centrafrique ONAPHA 	

Rp Nd Y 188

<p>7. Institut électoral pour une démocratie durable en Afrique (EISA),</p> <p>8. Association nationale la main des sourds pour le travail et le développement de la Centrafrique (ANMSTDC),</p> <p>9. Médias communautaires – relais d'information électorale dans les zones rurales.</p>													
<p>Durée du projet en mois^{1 2}: 18 mois</p> <p>Zones géographiques (à l'intérieur du pays) de mise en œuvre du projet : Nord et Nord-est (régions de Birao, Bria, Obo, notamment dans les préfectures de la Vakaga, Haute-Kotto et Haut-Mbomou)</p>													
<p>Le projet relève-t-il d'une ou plusieurs des fenêtres de priorité PBF spécifiques ci-dessous :</p> <p><input type="checkbox"/> Initiative de promotion de l'égalité des sexes³</p> <p><input type="checkbox"/> Initiative de promotion des jeunes⁴</p> <p><input type="checkbox"/> Transition entre différentes configurations de l'ONU (e.g. désengagement d'une mission de maintien de la paix)</p> <p><input type="checkbox"/> Projet transfrontalier ou régional</p>													
<p>Budget total du projet PBF* (par agence bénéficiaire) : \$ 1 500 000</p> <p>PNUD : \$ 1 000 000</p> <p>ONU Femmes : \$ 500 000</p> <p>Total PBF : \$ 1 500 000</p> <p><i>*Le budget total approuvé et le versement de la deuxième tranche, ou toute tranche supplémentaire, sont soumis à la condition d'être approuvés par PBSO, et à la disponibilité des fonds sur le compte du PBF. L'agence coordinatrice doit démontrer la dépense/engagement d'au moins de 75% de la tranche précédente et la soumission de tous les rapports PBF dus dans la période écoulée.</i></p>													
<p>Toute autre source de financement destinée au projet (montant et source) :</p> <table border="1"> <thead> <tr> <th>PBF 1^{ère} tranche (70%) :</th> <th>PBF 2^{ème} tranche* (30%) :</th> <th></th> </tr> </thead> <tbody> <tr> <td>PNUD : \$ 700 000</td> <td>PNUD : \$ 300 000</td> <td></td> </tr> <tr> <td>ONU Femmes : \$ 350 000</td> <td>ONU Femmes : \$ 150 000</td> <td></td> </tr> <tr> <td>Total : \$ 1 050 000</td> <td>Total : \$ 450 000</td> <td></td> </tr> </tbody> </table>		PBF 1^{ère} tranche (70%) :	PBF 2^{ème} tranche* (30%) :		PNUD : \$ 700 000	PNUD : \$ 300 000		ONU Femmes : \$ 350 000	ONU Femmes : \$ 150 000		Total : \$ 1 050 000	Total : \$ 450 000	
PBF 1^{ère} tranche (70%) :	PBF 2^{ème} tranche* (30%) :												
PNUD : \$ 700 000	PNUD : \$ 300 000												
ONU Femmes : \$ 350 000	ONU Femmes : \$ 150 000												
Total : \$ 1 050 000	Total : \$ 450 000												
<p>Brève description du projet</p> <p>Le projet a pour objectif de contribuer à un cycle électoral apaisé, à la consolidation des acquis de la paix et à la promotion de la cohésion sociale en apportant un soutien ciblé aux opérations et aux aspects clés du processus électoral qui, s'ils ne sont pas bien gérés, pourraient mettre en péril l'intégrité, la transparence et l'inclusivité des élections. Il vise à réduire les risques de violences en garantissant une planification électorale rigoureuse, la mise à disposition de ressources adéquates, une logistique efficace et le bon fonctionnement des mécanismes de prévention des conflits. Par ailleurs, il cherche à assurer une participation effective et inclusive des femmes, des jeunes ainsi que de toutes les couches sociales, leur permettant d'exercer pleinement leurs droits civiques et de faire un choix libre et éclairé de leurs représentants, tout en favorisant un environnement pacifique et non violent propice à la cohésion sociale.</p>													

¹ La durée maximum des projets IRF est de 24 mois et PRF de 36 mois.

² Le commencement officiel du projet est la date du premier transfert du budget du projet de la part de MPTFO aux () entité(s) récipiendaire(s), comme indiqué sur la page du MPTFO Gateway.

³ Cochez cette case uniquement si le projet a été approuvé dans le cadre de l'appel à propositions spécial du PBF, l'Initiative de promotion de l'égalité des genres (GPI).

⁴ Cochez cette case uniquement si le projet a été approuvé dans le cadre de l'appel à propositions spécial du PBF, l'Initiative de promotion de la jeunesse (YPI).

PBF MD LF

Résumez le processus de consultation du projet dans le pays avant la soumission au PBSO, y compris avec le Comité de pilotage du PBF, la société civile (y compris les organisations de femmes et de jeunes) et les communautés de parties prenantes (y compris les femmes, les jeunes et les groupes marginalisés) :

L'élaboration de ce projet fait suite à des consultations au sein du système des Nations Unies autour d'un plaidoyer pour la mobilisation des ressources pour l'organisation des élections locales. Elle fait également suite à la mission d'évaluation des besoins électoraux (NAM) déployée par la Division de l'assistance électorale du Département des affaires politiques et de la consolidation de la paix des Nations Unies, du 4 au 14 juin 2024, en réponse à la demande d'assistance électorale formulée par le Gouvernement centrafricain le 28 février 2024 en vue des élections présidentielle et législatives de 2025-2026, ainsi que de la finalisation des élections locales. Celle-ci a recommandé un appui au cycle électoral en cours en RCA, avec un volet sur la prévention des violences électORALES. C'est dans ce contexte que s'est engagé le processus de consultation pour l'élaboration du présent projet articulé autour des orientations émises pendant les séances de travail organisées par le Bureau du Coordonnateur Résident avec l'appui du Secrétariat PBF. Plusieurs échanges ont eu lieu entre les agences participantes (PNUD et ONU Femmes), les partenaires potentiels d'exécution ainsi que des bénéficiaires du projet. Ces discussions portaient principalement sur les actions prioritaires à mener et les modalités de collaboration à formaliser.

Les diverses parties prenantes consultées dans l'élaboration du projet sont les suivantes : MINUSCA (Division des Affaires Électorales et UNPOL), autorité nationale des élections (ANE), ministère de la promotion du Genre, de la protection de la famille, de la femme et de l'enfant, Cadre de concertation, Conseil constitutionnel, Réseau des Femmes Leaders en Centrafrique (AWLN), Forum des femmes parlementaires, Organisation des Femmes Centrafricaines (OFCA), Association des femmes juristes de Centrafrique, Institut électoral pour une démocratie durable en Afrique (EISA), Réseau Arc-en-ciel, Organisation des jeunes leaders pour le développement (OJLD), Association nationale la main des sourds pour le travail et le développement de la Centrafrique (ANMSTDC), Organisation nationale des associations des personnes handicapées (ONAPHA)

Degré de contribution à la promotion de l'égalité des sexes⁵ : 2

Spécifiez le pourcentage (33.33%) et le montant (\$ 500,000) du budget total du projet alloués aux activités directement liées à l'égalité entre les sexes / le renforcement des capacités des femmes :

Expliquez brièvement par quelle (s) intervention (s) principale (s) le projet contribuera à l'égalité des sexes et à l'autonomisation des femmes⁶ :

L'une des principales interventions du projet consiste à fournir un soutien aux femmes et aux jeunes filles candidates qui ont besoin de documents légaux et juridiques pour participer efficacement aux élections. En raison de divers facteurs, une grande majorité de la population, en particulier les femmes et les enfants, ne disposent pas d'acte de naissance, ce qui limite leur implication dans le processus électoral notamment l'inscription sur les listes électorales. Dans le but de contribuer à lever ces obstacles, le projet prévoit d'accompagner les femmes et jeunes candidates dans la production de documents légaux nécessaires pour encourager leur candidature aux élections locales, à la suite de

⁵ **Score 3** pour les projets qui ont l'égalité entre les sexes comme objectif principal (minimum 80% du budget total est alloué à l'égalité entre les sexes et le renforcement des capacités des femmes).

Score 2 pour les projets qui ont l'égalité entre les sexes comme objectif significatif (minimum 30% du budget qui va à l'égalité entre les sexes et le renforcement des capacités des femmes).

Score 1 pour les projets qui contribuent d'une certaine manière à l'égalité entre les sexes, mais pas de manière significative (moins de 30% du budget total).

⁶ Veuillez consulter la note d'orientation du PBF sur les calculs de marqueurs de genre et la consolidation de la paix sensible au genre

l'appui apporté lors de la révision du fichier électoral. Pour l'aire opérationnelle 2, ONU FEMMES a couvert 546 centres d'inscription sur 1 422 (38%) dans 8 préfectures et a obtenu 64% des inscriptions par le mécanisme de témoignage des chefs de village/quartier dont 66% des femmes.

Le projet intègre la formation de 1000 femmes et jeunes filles potentielles candidates et pour les élections locales et pour les élections législatives dans les zones cibles. Cette initiative s'inscrit à la suite de la stratégie d'intervention de l'ONU Femmes qui consiste à exécuter le plan de déploiement du pool national des formateurs pour atteindre toutes les localités du pays, pour renforcer les capacités des femmes et jeunes candidates aux élections locales. Dans deux des Préfectures du pays, le projet vise à mettre en place des plateformes de veille des femmes, appelées "Women's Situation Rooms", pour contribuer à enregistrer les données liées aux violences en période électorale et coordonner les interventions tout en promouvant une culture démocratique et citoyenne.

De même, le projet soutient effectivement l'opérationnalisation de la ligne verte gratuite (1325) pour le signalement des violences électorales et l'assistance juridique et psychologique aux femmes et jeunes victimes en politique. Cette initiative vise à offrir un soutien crucial dans des contextes de violence électorale, en permettant aux victimes de signaler les incidents et de recevoir l'aide nécessaire.

Toutes ces activités, qui seront coordonnées et exécutées de manière efficace grâce à une planification rigoureuse, sont essentielles pour renforcer la participation politique des femmes et des jeunes femmes en Centrafrique et pour promouvoir des élections inclusives et pacifiques.

Degré de risque du projet⁷ : 1

Le projet teste-t-il de nouvelles approches : Yes No

Est-ce que la conception du projet intègre des considérations liées au climat, à la paix et à la sécurité : Yes No

Sélectionner le domaine de priorité de l'intervention (« focus area ») du PBF résumant au mieux l'objet du projet (choisir un domaine seulement⁸) : 2.3

Le cas échéant, les résultats du UNSDCF auxquels le projet contribue : Effet 1 : « D'ici 2027, les populations en RCA vivent dans un environnement où les mécanismes de consolidation de la paix, de réconciliation nationale, et de gouvernance sont inclusifs, redevables et efficaces ».

Objectifs et cibles de développement durable auxquels le projet contribue : 5 et 16

Le projet répond au résultat stratégique 1 du cadre de résultats stratégiques du Fond pour consolidation de la Paix en République centrafricaine 2025-2028 : « D'ici 2028, la confiance de la population, notamment les femmes et les jeunes, dans une gouvernance démocratique, tant au niveau national que local, est renforcé »

Type de demande :

Nouveau projet :

Révision de projet :

Pour les révisions de projet, sélectionnez tous les changements pertinents et fournir une brève justification à la fin du document :

Extension de la durée : Durée additionnelle du projet en mois :

Changement de résultat / sujet :

Changement de l'allocation budgétaire entre résultats ou

⁷ 0 = risque faible pour la réalisation des résultats

1 = risque moyen pour la réalisation des résultats

2 = risque élevé pour la réalisation des résultats

⁸ (1.1) Réforme du Secteur de la Sécurité, (1.2) État de droit, (1.3) DDR, (1.4) Dialogue politique

(2.1) Réconciliation nationale ; (2.2) Gouvernance démocratique ; (2.3) Prévention/gestion des conflits

(3.1) Création d'emplois ; (3.2) Accès équitable aux services sociaux

(4.1) Renforcement des capacités nationales de l'État ; (4.2) Prolongement de l'autorité de l'État/de l'administration locale ;

(4.3) Gouvernance des ressources de consolidation de la paix et Secrétariat PBF

	<p>augmentation de plus de 15% par catégorie de budget : <input type="checkbox"/></p> <p>Budget PBF supplémentaire : <input type="checkbox"/> Budget supplémentaire par agence bénéficiaire :</p> <p>USD XXXXX</p> <p>Brève justification de la révision :</p> <p><i>NB : s'il s'agit d'une révision, indiquer chaque changement du document de projet en rouge ou en MODE RÉVISION. Inclure également un nouveau cadre de résultats et un budget en indiquant clairement les changements apportés. Les parties sans modifications restent les mêmes. De nouvelles signatures seront requises.</i></p>
--	--

SIGNATURES DU PROJET :

<p>AGENCE RECIPIENDAIRE⁹</p> <p><i>Nom : Jean Luc STALON</i></p> <p><i>Signature</i> </p> <p><i>Nom de l'agence :</i> </p> <p><i>Date et visa :</i> </p> 	<p>Représentant du gouvernement national</p> <p><i>Nom :</i> <i>Herve NDOBA</i> </p> <p><i>Signature</i> </p> <p><i>Titre :</i> <i>Ministre des Finances et du Budget</i></p> <p><i>Date et visa :</i> </p> 
<p>AGENCE RECIPIENDAIRE¹⁰</p> <p><i>Nom : Anne Marie Rachelle MIAN</i></p> <p><i>Signature</i> </p> <p><i>Nom de l'agence :</i> <i>ONU Femmes</i></p> <p><i>Date et visa :</i> </p> 	<p>Représentant du gouvernement national</p> <p><i>Nom :</i> <i>Richard FILLAKOMA</i> </p> <p><i>Signature</i> </p> <p><i>Titre :</i> <i>Ministre d'Etat Chargé de l'Economie du Plan et de la Coopération Internationale</i></p> <p><i>Date et visa :</i> <i>le Ministre</i></p> 
<p>Coordonnateur Résident</p> <p><i>Nom : Dr Mohamed AG AYOYA</i></p> <p><i>Signature</i> </p> <p><i>Titre :</i> <i>DSRSG/RC/HC</i></p> <p><i>Date et visa :</i> <i>31 July 2025</i></p> 	<p>Bureau d'appui à la consolidation de la paix (PBSO)</p> <p><i>Elizabeth SPEHAR</i></p> <p><i>Signature</i> </p> <p><i>Sous-Secrétaire générale chargée du Bureau d'appui à la consolidation de la paix</i></p> <p><i>Date et visa :</i> <i>31 July 2025</i></p>

⁹ Veuillez inclure un bloc de signature dans le tableau pour chaque agence bénéficiaire du projet.

¹⁰ Veuillez inclure un bloc de signature dans le tableau pour chaque agence bénéficiaire du projet.

USG y RD AB

I. Contexte de consolidation de la paix et justification de l'appui de PBF

a) Analyse de conflit

Bien que les élections locales marquent une avancée vers le renforcement de la démocratie et le retour à la paix en RCA, elles présentent aussi des risques importants pour la stabilité. Pour éviter que ce processus ne ravive les tensions existantes ou n'en crée de nouvelles, leur organisation doit être transparente, inclusive et équitable. La réussite de ces élections repose, entre autres, sur l'implication active des femmes, des jeunes et des groupes marginalisés, ainsi que sur une anticipation et une gestion efficace des risques de violences électorales.

1. Un scrutin attendu depuis 1988

La RCA s'apprête à organiser des élections locales qui seront les premières depuis les dernières élections municipales ont eu lieu en 1988 sous la période du parti unique. Les conseils municipaux élus ont été dissous en 1989, soit juste un an après leur installation. Depuis lors, les communes sont administrées par des Délégations spéciales dont les membres sont nommés par décret. Prévu pour une durée maximum de 3 mois, ce régime est de fait devenu permanent. Outre le déficit de représentativité de ces autorités communales, leur nomination par le pouvoir central a souvent été une source de conflits entre le président de la délégation, faisant office de maire, et les membres désignés parmi les notables locaux.

2. Un contexte sécuritaire et social fragile

La République Centrafricaine a été profondément fragilisée par les nombreux conflits qui ont jalonné son histoire récente, notamment celui survenu en 2021 à la suite de la période électorale. Ces crises successives ont contribué à la dégradation des institutions étatiques, affectant directement la vie quotidienne des citoyens et limitant la capacité de l'État à assurer ses fonctions régaliennes. Cette situation a entraîné une perte de confiance généralisée de la population envers les institutions publiques, perçues comme incapables de garantir la sécurité, de faire respecter la justice ou de résoudre les différends. Par ailleurs, les conflits ont exacerbé les tensions interethniques et religieuses, provoquant une fragmentation du tissu social, des déplacements massifs de populations, l'isolement de certaines communautés, leur stigmatisation et une montée des discriminations. Toutefois, il convient de souligner que des progrès notables ont été réalisés ces dernières années dans le processus de restauration de l'autorité de l'État et de la sécurité dans plusieurs régions du pays. Des efforts sont en cours pour rétablir une présence institutionnelle effective, promouvoir la cohésion sociale et renforcer la résilience des communautés. Néanmoins, certaines zones restent très sensibles, à l'instar du Haut-Mbomou (notamment autour d'Obo), où des groupes armés continuent de sévir et de compromettre les avancées en matière de stabilité et de gouvernance locale.

3. Une étape cruciale pour le renforcement de la démocratie, la participation citoyenne et la consolidation de la paix

La tenue effective des élections locales ne sera pas seulement un indicateur des progrès réalisés par la RCA en matière d'expression de la souveraineté populaire, de sélection et de légitimation des dirigeants, ainsi que d'élargissement de la participation politique à l'échelle locale. Elle représentera aussi une réponse aux causes profondes des crises en RCA. En février 2019, le Gouvernement et les groupes armés ont affirmé dans le cadre de l'Accord Politique pour la Paix et la Réconciliation en Centrafrique (APPR-RCA), que les élections sont le moyen légitime d'accession et d'exercice du pouvoir et se sont engagés à en soutenir les préparatifs

et l'organisation. Les capacités de déstabilisation des groupes armés ont été fortement dégradées ces dernières années en raison des opérations militaires menées par les forces nationales de défense et leurs alliés contre ces groupes. De plus, la dynamique de renforcement des relations bilatérales et de la coopération entre la République centrafricaine et certains de ses voisins, notamment le Cameroun et le Tchad met une pression supplémentaire sur les groupes armés qui ont vu les opportunités de se déployer avec aisance de part et d'autre des frontières se réduire. Ces dynamiques, combinées à la collaboration renforcée entre les forces nationales de défense et de sécurité et la MINUSCA pour la sécurisation du processus électoral, dans le cadre du Plan Intégré de Sécurisation des Élections (PISE) signée le 14 février 2023, limitent les risques de déstabilisation significative du processus électoral. Les centres d'enrôlement des électeurs étaient ouverts à plus de 98% durant les phases 1 et 2 du processus d'enregistrement fin 2024 et début 2025, indiquant ainsi l'impact limité de l'insécurité sur le processus électoral.

La participation de tous les citoyens est capitale, particulièrement les femmes, les jeunes et les autres groupes marginalisés dans le cadre de la mise en œuvre de l'accord de paix et l'application du cadre global des Résolutions 1325 et 2250 du Conseil de Sécurité des Nations Unies sur les Femmes, la Paix et la Sécurité, ainsi que sur les Jeunes, la Paix et la Sécurité et leurs mécanismes nationaux de mise en œuvre. Les piliers relatifs à leur « participation » sont particulièrement déterminants, autant dans les processus de paix, que dans les échéances électorales qui sont les bases d'une gouvernance inclusive post-conflit.

4. De nombreux défis techniques, logistiques et financiers à relever

L'ANE envisageait l'organisation des élections locales dans la foulée des élections présidentielle et législatives de 2020-2021. D'abord prévues pour se tenir en novembre 2021, elles ont été plusieurs fois reportées pour des raisons techniques, opérationnelles et financières.

En plus des doutes sur la volonté des autorités d'organiser ces élections, les contretemps successifs ont entraîné des réaménagements de calendrier et de budget. Des coûts additionnels sont venus s'ajouter à la préparation des élections locales, au premier rang desquels ceux liés à l'exigence d'une mise à jour du fichier électoral. Son actualisation a commencé en novembre 2024 et s'est achevée fin mars 2025, avec l'inclusion, entre autres, des nouveaux majeurs et des personnes déplacées ou réfugiées qui sont rentrées depuis le dernier recensement. Selon les données provisoires du Centre de traitement des données de l'ANE, le fichier électoral contient actuellement 2 520 781 électeurs dont 642 202 nouveaux électeurs. Après traitement et publication des listes électorales définitives, ce nouveau fichier servira à la fois pour les élections locales et nationales (élection présidentielle et législatives) de 2025-2026.

Outre des risques politiques en cas de mauvaise organisation des élections et des risques techniques à cause des capacités techniques et opérationnelles limitées de l'ANE, il existe des défis importants concernant le décaissement et la mise à disposition des fonds pour couvrir l'ensemble du processus électoral. Le budget global des élections locales est établi à 21 559 320 USD dont 9 218 294 USD de contribution du gouvernement centrafricain et 12 341 026 USD à mobiliser auprès des partenaires au développement et géré par la Basket fund mis en place par le PNUD. A ce jour, 8 923 772 USD ont été mobilisés et il reste un gap de financement de 3 417 254 USD sur le Basket Fund. Le déficit est tout aussi important pour l'opérationnalisation de la stratégie Genre et élections. Seuls 550 000 USD ont été obtenus à ce jour sur un budget de 5,8 millions USD.

Si les efforts actuels de mobilisation des ressources ne produisent pas l'effet escompté, le risque que les élections locales ne se tiennent pas à bonne date, ou ne se tiennent pas du tout, demeure élevé. De fait, les divers reports de la date des élections locales ne laissent plus aucune

marge de manœuvre pour un scrutin au-delà du 31 août 2025 à cause du chevauchement désormais inévitable entre le chronogramme de ces élections locales et des préparatifs des élections présidentielle et législatives. Ces dernières sont impérativement à organiser avant la fin de l'année à cause des délais constitutionnels incompressibles.

5. Faible inclusion des femmes et des jeunes

La participation citoyenne et l'inclusivité figurent parmi les principaux défis à relever. Bien que les femmes représentent 52 % de la population, elles font face à des obstacles importants pour atteindre l'égalité des sexes dans le leadership politique. Actuellement, les femmes restent sous-représentées au parlement, ne constituant que 12,8 % des députés, un écart considérable par rapport à l'objectif de 35 % d'ici 2027. La Loi sur la Parité de 2016, qui a introduit un quota de 35% dans les fonctions électives et nominatives, la création de l'Observatoire National de la Parité et les réformes récentes axées sur le genre dans le Code Électoral de 2024, en particulier son article 179 qui dispose que les listes de candidature sont alternativement composées de personnes des deux sexes, sont des avancées significatives en matière d'égalité des sexes, bien qu'il reste encore un écart à combler pour les femmes qui aspirent à une participation politique et à une représentation équitable.

Des lacunes dans la mise en œuvre de ces réformes, la résistance due aux défis culturels et économiques, le faible accès à l'éducation pour les filles, le manque de confiance, l'accès limité aux ressources, la faible médiatisation et visibilité des figures féminines éminentes, ainsi que l'insécurité et l'instabilité aggravant la violence basée sur le genre, notamment les violences faites aux femmes pendant les élections, continuent de nuire à la participation pleine et entière des femmes au processus électoral. Alors que les partis politiques sont des leviers importants pour la promotion de la participation politique des femmes particulièrement en les investissant comme candidates sur des positions éligibles, force est de constater qu'il n'existe pas en leur sein de mécanisme pour garantir l'égalité hommes-femmes en RCA (absence de quota interne, inexistence ou ineffectivité de commissions genre, etc.). Les partis politiques, dominés par des élites masculines peu enclines à partager le pouvoir, constituent plutôt des freins additionnels à la parité.

Le faible pouvoir financier des femmes couplé à leur sous-scolarisation conduisent à un taux élevé de manque des documents officiels d'identification chez les femmes notamment la carte nationale d'identité, le passeport ou encore l'acte de naissance/jugement supplétif. En effet, les frais d'établissement d'un jugement supplétif d'acte de naissance varient entre 9 800 et 10 800 FCFA selon les localités. A ces coûts directs s'ajoutent des frais connexes liés au transport et éventuellement au rafraîchissement eu égard à la durée de la procédure. Au terme de l'article 37 de la Loi portant Code Electoral en République Centrafricaine, tout(e) candidat(e) à une élection est tenu(e) de fournir entre autres éléments, une copie d'acte de naissance certifiée conforme à l'originale ou un jugement supplétif en tenant lieu. C'est dire que cette disposition exclue d'emblée du champ des candidatures à diverses élections, les personnes ne disposant pas d'acte de naissance au rang desquelles les femmes sont majoritaires. Bien que des progrès aient été réalisés, la mise en œuvre efficace de la Stratégie Nationale sur le Genre et les Élections reste limitée par des lacunes dans l'application de la loi, la résistance culturelle et les obstacles économiques, entraînant des violences contre les femmes pendant les périodes électorales.

De même, les jeunes, qui constituent plus de 78 % de la population selon les projections démographiques de l'ICASEES de 2022 en se basant sur le recensement de 2003 ont largement été exclus des processus décisionnels. Avec un faible taux d'inscription des jeunes (18-35 ans) pour voter, leur potentiel à contribuer à un système de gouvernance plus inclusif et représentatif

reste inexploité. Ces lacunes dans la participation politique sont cruciales pour la consolidation de la paix, car les femmes et les jeunes doivent jouer des rôles centraux dans la promotion de la stabilité et de la gouvernance démocratique.

6. Un processus électoral à risque

Le tableau ci-dessous présente les principaux facteurs de risques pour ces élections :

Type de risque	Description
Politiques	Pas d'élections locales depuis 1988 et multiples reports du scrutin depuis 2021 mettant en doute la volonté réelle d'organiser le scrutin
	Chevauchement du chronogramme des élections locales avec celui des élections générales (législatives et présidentielle) prévues pour décembre 2025 faisant craindre des glissements de calendrier
	Doutes sur la capacité technique et opérationnelle de l'ANE à organiser des élections crédibles et à temps pouvant entraîner une faible participation des électeurs, la contestation des résultats et remettre en cause la crédibilité du processus électoral
	Les acteurs politiques locaux, souvent soutenus par des groupes armés, peuvent chercher à utiliser les élections comme un moyen d'obtenir ou de maintenir leur pouvoir, ce qui augmente les risques de violences et de tensions entre communautés La non-participation d'une partie de la classe politique et de son électorat aux élections locales risquerait de porter atteinte à la crédibilité et à l'inclusivité du processus électoral.
	La faible représentation des femmes et des jeunes dans les instances décisionnelles fragilise l'inclusivité du processus électoral, notamment en raison des contraintes liées aux spécificités culturelles et religieuses. Le faible taux de participation des femmes et des jeunes à la politique locale pourrait entraîner un mécontentement accru, particulièrement si ces groupes sont perçus comme étant laissés de côté
Sécuritaires	De nombreuses régions, en particulier le Nord, l'Est et certaines parties du Sud-ouest, sont sous le contrôle de groupes armés qui peuvent influencer ou perturber le processus électoral
	L'accès au vote est souvent limité dans ces zones, où la présence d'acteurs armés et l'instabilité empêchent une participation équitable des citoyens
	L'insécurité dans ces régions pourrait empêcher le bon déroulement des élections locales, et de nombreux électeurs se retrouvent exclus de ces processus, ce qui pourrait alimenter des contestations sur la légitimité des résultats
Sociaux et communautaires	Les tensions intercommunautaires, exacerbées par les affrontements entre musulmans et chrétiens, constituent un autre risque majeur. Dans un environnement déjà polarisé par des violences ethniques et religieuses, les élections locales risquent de devenir un facteur d'aggravation de ces fractures. Les groupes armés exploitent ces divisions pour renforcer leur emprise sur certaines communautés, et les élections peuvent parfois être perçues comme une opportunité de renforcer des rivalités entre groupes ethniques ou religieux.
	Le processus électoral pourrait renforcer les inégalités existantes entre les communautés urbaines, où les structures de pouvoir sont souvent plus solides, et les communautés rurales, où l'accès aux informations

	électorales est limité et où la participation est souvent manipulée par des acteurs politiques locaux ou des groupes armés. Dans ce contexte, la marginalisation des populations rurales pourrait créer des tensions supplémentaires, notamment si elles perçoivent que leurs voix sont ignorées dans le processus électoral
Techniques et opérationnels	Le processus électoral souffre de nombreux défis techniques, notamment la mise à jour non achevée du fichier électoral, des contraintes logistiques liées à l'isolement des régions et un manque de ressources humaines et financières pour organiser des élections à l'échelle nationale et locale

7. Les zones particulièrement vulnérables

La cartographie des zones les plus vulnérables aux risques de conflits permet d'identifier les régions où les tensions pourraient être les plus fortes, et où des actions spécifiques de prévention et de gestion sont indispensables.

- **Bangui et ses environs**

Les tensions électorales y sont particulièrement vives en raison de son statut de capitale et de siège des institutions. On estime que Bangui abrite plus de la moitié de la population urbaine du pays. En raison de son importance stratégique et économique, les conflits électoraux à Bangui sont souvent exacerbés par des pratiques de manipulation et d'instrumentalisation des différences politiques, le clientélisme et des violences urbaines. Les résultats des élections dans la capitale sont fréquemment contestés, et les accusations de fraude sont courantes. Dans le passé, les tensions ont eu pour épicerie le quatrième arrondissement et les zones péri-urbaines de l'Ombela-Mpoko (PK5, P12 et Bimbo) avec des quartiers perçus comme des fiefs de milices ou de groupes d'auto-défense. Bien que la situation se soit relativement apaisée ces dernières années, elle reste relativement fragile et instable à cause de la persistance de la polarisation politique.

- **Le Nord, le Nord-Est et le Sud-Est**

Le Nord et le Nord-est (régions de Birao, Bria, Obo, Zémio, notamment dans les préfectures de la Vakaga, Haute-Kotto et Haut-Mbomou) présentent un risque élevé de violences électorales en raison de facteurs structurels, sécuritaires et politiques. Ces régions, historiquement marquées par la présence de groupes rebelles tels que la Séléka, demeurent extrêmement instables. Plusieurs factions armées y restent actives ou demeurent influentes, à l'exemple de l'Union pour la Paix en Centrafrique (UPC) d'Ali Darassa. La proximité avec le Soudan, le Tchad et la RDC et la porosité des frontières facilitent les infiltrations des groupes transnationaux armés. L'activisme de ces divers mouvements peut entraver le processus électoral (empêchement de l'installation des bureaux de vote, intimidation des électeurs, violence ciblée contre les agents électoraux) alimenté par le sentiment de marginalisation des populations qui se considèrent exclues de la gestion du pouvoir central. La mise en œuvre effective de l'accord conclu le 19 avril 2025 entre le Gouvernement de la République centrafricaine et les groupes armés Retour, réclamation et réhabilitation et l'UPC pourrait contribuer à une stabilisation relative dans certaines parties de cette zone.

- **Le Sud-Ouest,**

Bien que moins visibles qu'au nord, des groupes armés actifs ou dormants subsistent dans la région. La zone peut être considérée comme à risque au plan électoral en raison de rivalités locales et de tensions communautaires latentes. Le risque est surtout celui de violences

localisées, de fraudes et de clientélisme électoral. Les élections sont perçues par certains comme un moyen de renforcer des influences locales, ce qui alimente les conflits communautaires.

- **Les régions frontalières et rurales**

En raison de la porosité des frontières (frontière avec le Soudan et le Sud Soudan), les élections dans les régions frontalières sont souvent perturbées par des incursions de groupes extérieurs ou par la présence d'éléments armés cherchant à influencer les résultats en faveur de leurs propres intérêts, de certains candidats ou de communautés spécifiques. Dans de nombreuses zones rurales, l'isolement, la pauvreté et le manque d'infrastructures compliquent l'organisation des élections. Les populations rurales, souvent mal informées, sont susceptibles de voir leur participation manipulée par des acteurs politiques locaux ou des groupes armés cherchant à maintenir leur emprise sur ces zones.

8. Les acteurs clés

Plusieurs acteurs jouent un rôle central dans la dynamique du conflit. Les groupes armés signataires de l'APPR-RCA, bien que s'étant engagés à soutenir l'organisation des élections, continuent de peser sur la stabilité du pays. Leur influence reste forte, notamment dans les régions qu'ils contrôlent. Les tensions entre ces groupes et le gouvernement central, ainsi que les rivalités entre groupes armés eux-mêmes, sont des facteurs aggravants pour l'instabilité politique. Le gouvernement centrafricain et l'ANE sont au cœur du processus électoral. Leur capacité à organiser des élections inclusives et transparentes, à garantir la sécurité et à instaurer un climat de confiance est cruciale.

En plus de l'appui technique à l'ANE, la MINUSCA joue un rôle crucial dans la sécurisation des élections en RCA aux côtés des Forces de défense et de sécurité, notamment dans la mise en œuvre du Plan intégré de sécurisation des élections (PISE) de février 2023, outil essentiel à la préparation des élections défini à partir des leçons tirées des scrutins précédents, de l'état des lieux de la situation sécuritaire dans le pays, des différentes structures et du niveau d'engagement et de coordination actuel des acteurs impliqués.

Enfin, les acteurs locaux, y compris les leaders communautaires et les organisations de la société civile y compris celles des femmes et des jeunes, sont des forces déterminantes dans le processus de paix. Leur rôle dans la sensibilisation à l'importance des élections, ainsi que dans la promotion de la participation des groupes marginalisés, est crucial pour la réduction des risques de violence électorale et la consolidation de la paix.

9. Elections locales et consolidation de la paix

Les élections locales seront un outil de prévention des conflits en offrant un mécanisme institutionnel de règlement des différends et une alternative politique aux groupes armés. Elles ouvriront des canaux d'expression aux groupes marginalisés qui pourront se faire entendre au niveau local et, à travers la promotion de la gouvernance territoriale, favoriseront la coopération entre les différentes communautés (ethniques, religieuses ou politiques) que la guerre a opposées, réduisant ainsi les risques de conflits à l'échelle locale.

De même, les élections locales contribueront à la consolidation de la paix de diverses manières : le renforcement de la légitimité des autorités locales essentielle au maintien de la paix à long terme dans le pays ; la décentralisation du pouvoir à travers la gestion de leur développement par les communautés elles-mêmes se traduisant par une diminution du

LF → AR

sentiment d'exclusion et de marginalisation ; et la participation active des femmes et des jeunes leur donnant une voix dans les décisions qui affectent leur vie.

b) Alignement avec les cadres stratégiques gouvernementaux et des Nations Unies existants¹¹ et appropriation nationale

Le projet s'inscrit pleinement dans les cadres stratégiques nationaux et onusiens en vigueur, en particulier dans la mise en œuvre du PND 2024-2028 qui vise à faire de la RCA « un pays prospère, doté d'un capital humain de qualité et d'infrastructures résilientes et durables, fondé sur un État de droit plus inclusif et axé sur les principes de la bonne gouvernance et plus particulièrement de son axe stratégique 1 sur le renforcement de la sécurité, promotion de la gouvernance et de l'Etat de droit, et l'Accord politique pour la paix et la réconciliation en RCA (APPR-RCA), dont l'article 20 consacre l'organisation d'élections libres, inclusives et apaisées comme condition essentielle de consolidation de la démocratie et de sortie durable de crise. Il traduit concrètement les engagements pris par le Gouvernement et les groupes signataires en matière de gouvernance inclusive, notamment à travers la tenue des élections locales de 2025, longtemps attendues.

Il contribue également à la réalisation de plusieurs Objectifs de développement durable, en priorité l'ODD 16 (paix, justice et institutions efficaces), mais aussi l'ODD 5 (égalité des sexes) et l'ODD 10 (réduction des inégalités), en veillant à une meilleure participation des femmes, des jeunes et des groupes marginalisés aux processus politiques et électoraux.

Sur le plan stratégique, le projet est aligné sur le Plan-cadre de coopération des Nations Unies pour le développement durable (UNSDCF) 2023–2027, et en particulier sur son Effet 1, qui vise à créer un environnement où les mécanismes de paix, de réconciliation et de gouvernance sont inclusifs, redevables et efficaces. Il contribue spécifiquement au Produit 1, qui prévoit que « les Centrafricains, notamment les femmes, les jeunes et les groupes minoritaires participent aux processus électoraux et politiques inclusifs ».

Le projet répond également au résultat stratégique 1 du cadre de résultats stratégiques 2025-2028 : « D'ici 2028, la confiance de la population, notamment les femmes et les jeunes, dans une gouvernance démocratique, tant au niveau national que local, est renforcé »

Le projet est également en cohérence avec le Document de programme de pays du PNUD (CPD) 2023–2027, qui entend renforcer les institutions démocratiques et la société civile afin de favoriser une participation accrue du public, y compris via des outils numériques et des approches inclusives. Il est informé par le Plan stratégique 2022–2025 du PNUD, qui appelle à anticiper les risques émergents en matière de gouvernance et à renforcer la résilience institutionnelle. Enfin, il est guidé par le Cadre renouvelé du PNUD pour la gouvernance et la consolidation de la paix en Afrique, qui s'attaque aux causes profondes de l'érosion de la confiance dans les institutions.

L'initiative va contribuer à la réalisation du produit 2.1.1 du résultat 2.1 du plan de travail annuel de ONU Femmes qui prévoit que les Centrafricains, en particulier les femmes, les jeunes et les groupes minoritaires, participent à des processus électoraux et politiques inclusifs. Elle contribuera à la mise en œuvre de la Stratégie Nationale Genre et Élections de la

¹¹ Y compris les stratégies et engagements nationaux en matière de genre et de jeunesse, tels qu'un plan d'action national sur 1325, une politique nationale de la jeunesse, etc.

LF ND RF

Centrafrique visant à promouvoir l'égalité de genre dans le processus électoral en facilitant la participation des femmes en tant qu'électrices et candidates¹² et alignée sur la résolution 1325.

Quant à l'appropriation nationale, elle sera assurée à chaque étape de la mise en œuvre du projet, à travers une collaboration étroite avec les autorités nationales, notamment l'ANE, le Ministère du genre, le Conseil constitutionnel, les autres cours et tribunaux impliqués dans la gestion du contentieux électoral et les membres du Cadre de concertation. Le projet repose sur les priorités identifiées par le Gouvernement lors de la Mission d'évaluation des besoins électoraux de juin 2024, et s'inscrit dans le cadre de l'assistance électorale intégrée des Nations Unies, fondée sur une approche de soutien à la souveraineté institutionnelle et au leadership national dans la conduite des processus électoraux.

c) Complémentarité avec des interventions existantes

Depuis 2018, le Gouvernement de la RCA a sollicité le système des Nations Unies pour apporter un appui au processus électoral en cours. Le point focal des Nations Unies pour l'assistance électorale, conformément à son mandat, a envoyé une mission d'évaluation des besoins (NAM) pour consulter tous les principaux acteurs électoraux, identifier les risques et les opportunités d'assistance. Le projet d'appui au processus électoral en Centrafrique (PAPEC) a été développé pour fournir un soutien au cycle électoral 2020-2022 qui devait s'achever avec l'organisation des élections locales et est mis en œuvre dans le cadre de l'équipe intégrée d'assistance électorale des Nations Unies en RCA avec la Mission multidimensionnelle intégrée des Nations unies pour la stabilisation en Centrafrique (MINUSCA).

Une nouvelle NAM a été déployée à Bangui du 04 au 14 juin 2024 à la suite d'une requête du Premier Ministre de la République centrafricaine pour solliciter l'assistance des Nations unies pour l'organisation des élections générales (présidentielle et législatives) prévues en 2025-2026, ainsi que pour les tâches résiduelles des élections locales qu'il resterait à accomplir au-delà de l'échéance de l'actuel mandat de la MINUSCA en novembre 2024. Le rapport de la NAM approuvé par le Point focal le 13 septembre 2024 a recommandé la poursuite de l'assistance des Nations unies aux institutions nationales centrafricaines, en particulier l'ANE, pour la révision du fichier électoral de 2020 et la publication d'une liste électorale à jour, inclusive, crédible, fiable et transparente, ainsi que l'organisation des élections locales devant parachever le cycle 2020-2024 et les préparatifs et l'organisation des élections générales présidentielle et législatives prévues en 2025-2026. Il est notamment précisé que cette assistance devra comprendre des bons offices en appui au dialogue entre le gouvernement et les parties prenantes afin d'apaiser les tensions durant la période électorale, ainsi que l'appui technique, logistique et opérationnel de la MINUSCA et du PNUD, en collaboration si nécessaire des autres entités (par exemple, ONU Femmes).

¹² La Stratégie Nationale Genre et Élections de la Centrafrique vise à promouvoir l'inclusion des femmes dans le mécanisme de résolution et consolidation de la paix de façon générale avec une emphase sur le processus électoral, en facilitant leur participation en tant qu'électrices et candidates et en renforçant leur représentation politique. C'est une approche qui s'inscrit en droite ligne des engagements internationaux du pays, notamment l'ODD 5 sur l'égalité entre les sexes. Depuis son adoption, la stratégie a permis plusieurs avancées, telles que la création de commissions spéciales sur le genre au sein de l'ANE et la sensibilisation à l'importance de la parité. Des efforts ont également été déployés pour renforcer les capacités des institutions électorales afin d'intégrer une perspective de genre et garantir l'égalité des chances pour les femmes. Ces initiatives ont permis d'appuyer la révision du fichier électoral et de mettre en place une assistance technique Genre et élection à l'ANE.

US AD AF

Le PNUD et ONU Femmes jouent ainsi un rôle déterminant dans le soutien au processus électoral, en mettant l'accent sur le renforcement du processus démocratique et l'inclusion des groupes marginalisés, en particulier les femmes et les jeunes.

En fournissant un soutien ciblé pour aider la RCA à organiser les élections locales en 2025, le PNUD assiste l'ANE dans le renforcement et la pérennisation de l'appropriation nationale de la capacité à organiser et gérer des cycles électoraux répondant aux normes de qualité reconnues internationalement, tout en assurant une participation effective et inclusive au processus électoral des femmes et des jeunes, ainsi que des réfugiés, des personnes déplacées internes (PDI), des personnes vivant avec un handicap et d'autres groupes marginalisés. En partenariat avec le Ministère de la Promotion du genre, de la Protection de la femme, de la Famille et de l'Enfant et les organisations de la société civile, ONU Femmes joue un rôle essentiel pour garantir la participation des femmes au processus électoral, de l'inscription sur les listes électorales à la candidature. Ces efforts ont été soutenus par le financement de la MINUSCA et du WIPF, démontrant l'approche collaborative pour améliorer l'implication politique des femmes. Grâce à la coordination de programmes visant à réduire la violence électorale et à fournir aux femmes des espaces sûrs pour leur engagement politique, tant ONU Femmes que le PNUD ont travaillé et continuent de travailler ensemble pour renforcer la capacité des femmes et des jeunes à s'engager activement dans les processus de gouvernance, de négociation et de consolidation de la paix. En effet, il est établi et il a été démontré que les violences faites aux femmes en période électorale constituent une solide barrière à la pleine participation politique des femmes centrafricaines ainsi qu'à la construction d'une paix durable et inclusive. Les élections locales s'inscrivant clairement dans le cadre de la mise en œuvre de l'Accord Politique pour la Paix et la Réconciliation en Centrafrique (APPR-RCA), il est plus qu'urgent de soutenir les initiatives des organisations féminines visant à l'éliminer les barrières à la pleine participation des femmes centrafricaines aux processus de paix.

Le tableau ci-dessous présente les interventions existantes et la complémentarité avec ce projet

Nom du projet (durée)	Donateur et budget	Orientation du projet	Différence / complémentarité avec la proposition actuelle
Projet d'appui au cycle électoral en Centrafrique (PAPEC) 2019 - 2025	<p><u>Donateurs</u></p> <p>Gouvernement centrafricain MINUSCA Union européenne France Japon Cameroun PNUD Canada Suisse</p> <p><u>Budget</u> 12 341 026 USD</p>	Le projet vise à apporter une assistance au renforcement des capacités organisationnelles, techniques, financières et opérationnelles des principaux acteurs nationaux impliqués dans le processus électoral. Les actions proposées par le projet ont pour finalité de permettre une conduite efficace, efficiente et	Les ressources disponibles dans le Basket Fund sont essentiellement utilisées pour le financement des opérations conduites par l'ANE et couvrent très peu les activités de sensibilisation ou de prévention des violences électorales. Le projet PBF vient combler ce déficit, en ciblant les dimensions critiques liées à l'inclusivité, à la prévention des conflits

LF RD RF

		pérenne d'un processus électoral libre, transparent, crédible et inclusif, conformément aux standards internationaux.	et la gestion des contentieux, et à la participation des femmes et des jeunes.
Projet d'Appui à l'accroissement du taux d'inscription des femmes et jeunes femmes sur la liste électorale en République Centrafricaine 2024-2025	<u>Donateur</u> MINUSCA <u>Budget</u> 399,200 USD	L'objectif principal de favoriser une augmentation du taux d'inscription des femmes lors des opérations de révision du fichier électoral. L'objectif global est d'atteindre la parité de 50/50 entre hommes et femmes inscrits sur le fichier électoral lors des révisions de 2024-2025	Le projet s'inscrit dans la suite logique du renforcement de la participation effective des femmes et des jeunes en tant que candidates et électeurs. Il vise à sensibiliser et mobiliser les communautés locales pour encourager la participation des femmes aux élections et à la vie publique, tout en mettant l'accent sur la prévention et l'élimination des violences faites aux femmes en période électorale.
Programme d'appui à la mise en œuvre de la stratégie nationale sur le genre et les élections de la République Centrafricaine 2024-2025	<u>Donateur</u> Women's Peace and humanitarian Fund (United Nations and Civil Society Partnership)/ Women in Politic fund (WIPF) <u>Budget</u> <u>5,8 millions</u> <u>Dont (550,000 USD mobilise incluant l'appui MINUSCA)</u>	Le projet vise à renforcer le processus électoral dans les zones (Mambere, Mambere Kadei, Sangha Mbaere) en favorisant la participation active des femmes et des jeunes. Il a pour objectif principal de consolider la paix en promouvant l'égalité des genres dans la vie politique. L'initiative prévoit notamment d'inscrire plus de 50 000 femmes, surtout rurales, sur les listes électorales et de former au moins 1	Le projet a pour objectif de renforcer la représentation politique des femmes et des jeunes en République centrafricaine, tout en luttant contre la violence électorale. Il prévoit un accompagnement administratif, des formations en leadership et stratégie électorale, l'activation d'une ligne verte gratuite (1325) pour signaler les violences et assister les victimes, ainsi que des campagnes de sensibilisation à grande échelle pour

		000 candidates potentielles, tout en luttant contre la violence électorale et en améliorant l'accès des femmes aux postes de décision.	promouvoir des élections pacifiques.
--	--	--	--------------------------------------

II. Contenu du projet, justification stratégique, et stratégie de mise en œuvre

a) Brève description de l'orientation stratégique et de l'approche du projet

Le projet vise à contribuer à la prévention des conflits et à la consolidation de la paix en République centrafricaine à travers l'organisation d'élections locales inclusives, transparentes et apaisées. La mise en œuvre du projet reposera sur une stratégie centrée sur le renforcement des capacités techniques et opérationnelle de l'ANE, le renforcement de mécanismes appropriés de règlement des contentieux électoraux et sur l'augmentation de l'inclusivité du processus électoral.

Le projet prévoit ainsi de soutenir la coordination et le suivi des opérations électorales au sein de l'ANE en renforçant ses capacités en parallèle. Il soutiendra également l'ANE et le Ministère du Genre dans l'intégration des perspectives des femmes et des jeunes dans la conduite des opérations électorales et formera les acteurs sur les procédures et modalités de règlement des contentieux électoraux et de consolidation des résultats. Il appuiera la mobilisation de relais communautaires et le développement d'approches de proximité pour toucher les populations sous-enregistrées, notamment dans les zones sensibles ou à faible couverture électorale.

Le projet intégrera également des actions de prévention des violences électorales et de renforcement de la cohésion sociale, notamment à travers la mise en place de Women's Situation Rooms, d'un mécanisme de ligne verte pour signaler les incidents, et d'initiatives de dialogue entre les parties prenantes. Des sessions de formation seront organisées à l'attention des femmes et des jeunes leaders, pour renforcer leur participation politique en tant qu'électeurs, candidats ou observateurs électoraux.

b) Théorie du changement

La théorie du changement du projet repose sur l'hypothèse selon laquelle une planification et une gestion efficaces du processus électoral, ainsi qu'une participation inclusive des citoyens et des groupes marginalisés, permettent de garantir des élections transparentes et pacifiques, renforçant ainsi la légitimité des institutions démocratiques et favorisant la stabilité et la cohésion sociale à long terme.

Elle se décline de la manière suivante :

SI :

- Le processus électoral est bien planifié, avec une révision actualisée du fichier électoral, un financement suffisant et prévisible, une logistique efficace pour assurer le bon déroulement des opérations et des mécanismes de prévention des conflits bien

LS MD RE

établis pour anticiper et gérer les tensions sociales et politiques avant, pendant et après les élections ;

- La participation inclusive des femmes, des jeunes et des groupes marginalisés, est activement encouragée à travers des initiatives ciblées leur permettant pleinement d'exercer leurs droits civiques, d'être représentés et d'accéder à des rôles de leadership ;

ALORS :

- Les risques de violences et de tensions électorales seront considérablement réduits, grâce à une gestion professionnelle et transparente du processus électoral, tout garantissant un environnement stable et apaisé ;
- Les femmes, les jeunes et les groupes marginalisés seront davantage intégrés dans le processus électoral, renforçant sa légitimité, la représentativité de l'ensemble de la population, et réduisant les fractures sociales et politiques, ce qui contribuera à la promotion de la cohésion sociale pour une stabilité durable ;

PARCE QUE :

- Une gestion rigoureuse, associée à l'allocation efficace des ressources, permet non seulement d'assurer une bonne organisation des élections mais aussi de prévenir les conflits à travers des mécanismes de médiation et de gestion des différends. Ces actions favorisent une large participation citoyenne, garantissant ainsi une légitimité accrue du processus électoral. Par ailleurs, l'inclusivité contribue à une représentativité accrue et à une réduction de l'exclusion, renforçant la confiance et la crédibilité du système électoral, tout en soutenant la consolidation de la paix et la cohésion sociale à long terme.

c) Principales composantes du projet

Résultat : Le renforcement des capacités techniques et opérationnelles des institutions nationales en charge des élections et l'engagement des communautés favorisent des processus électoraux inclusifs et apaisés

Produit 1 : Les capacités techniques et opérationnelles de l'ANE à planifier et gérer des processus électoraux inclusifs et apaisés sont renforcées

Il s'agit de consolider les acquis de l'appui des Nations Unies au processus électoral en cours en soutenant la planification des opérations de manière à garantir l'accessibilité du vote et l'égalité d'accès. Sont également envisagés le recrutement, la formation et le déploiement des membres des bureaux de vote capables de comprendre les besoins spécifiques des femmes, des jeunes, des personnes vivant avec handicap et autres groupes marginalisés et d'assurer l'accessibilité et l'égalité d'accès au vote. Une attention spécifique sera portée à la désagrégation des données électorales par sexe, âge, statut de déplacement et zone géographique, afin de cibler les poches d'exclusion et adapter les stratégies de mobilisation des citoyens.

Activité 1.1.: Elaborer et assurer le suivi des plans stratégique et opérationnelles pour une gestion inclusive et apaisée du cycle électoral

LF MD AR

Le projet prévoit un appui à l'élaboration d'un plan stratégique pour structurer, anticiper et encadrer efficacement l'ensemble du cycle électoral. Ce cadre stratégique sera décliné en plans opérationnels détaillés, couvrant chaque étape du processus : outre la révision du fichier électoral en cours, l'enrôlement, la formation des agents électoraux, la logistique, le déroulement du vote, le dépouillement, la gestion des contentieux, etc. Ces plans intégreront des indicateurs de performance, des échéanciers précis et des budgets détaillés ; des objectifs clairs en matière d'inclusion, notamment la promotion de la parité, la participation des jeunes, l'accessibilité des zones enclavées, et l'intégration des personnes déplacées ou vivant avec un handicap ; des mécanismes de prévention et de gestion des conflits électoraux, incluant des systèmes d'alerte précoce, des dispositifs de médiation locale et des réponses rapides en cas de tensions ; ainsi que des stratégies de communication et de mobilisation citoyenne, visant à renforcer la transparence, la participation et l'adhésion populaire, en particulier parmi les groupes historiquement marginalisés.

Un système de suivi-évaluation permanent sera mis en place pour assurer la redevabilité et l'amélioration continue. Il comprendra des outils de collecte de données, de coordination interinstitutionnelle, et d'adaptation des plans en fonction des évolutions du contexte. Des évaluations post-électorales permettront d'analyser les résultats, de tirer les leçons et de formuler des recommandations pour l'avenir, notamment pour le processus des élections générales.

Enfin, la validation officielle de ces plans par l'Autorité Nationale des Élections) favorisera leur appropriation nationale, renforcera la légitimité de l'institution, et assurera la soutenabilité de l'appui technique et financier apporté par les partenaires.

Activité 1.2 : Appuyer la mise en place d'un mécanisme de coordination et de suivi des opérations électorales au sein de l'ANE pour assurer l'accessibilité et l'égalité d'accès au vote

Le projet aidera à la mise en place d'un mécanisme structuré de coordination et de suivi des opérations électorales afin d'améliorer la planification, la gestion et le déploiement de l'ensemble des activités électorales, tout en garantissant que tous les citoyens, y compris les femmes, les jeunes, les personnes déplacées, les personnes vivant avec handicap et les populations rurales isolées, puissent exercer leur droit de vote dans des conditions équitables. Une cellule technique dédiée à la coordination des opérations électorales, dotée de ressources humaines qualifiées et de moyens adaptés, sera créée. Cette cellule jouera un rôle central dans la gestion quotidienne des activités, la collecte d'informations terrain, et le suivi des performances.

Par ailleurs, le projet proposera un système de suivi informatisé, permettant de suivre en temps réel les progrès des différentes phases électorales (enrôlement, distribution du matériel, formation des agents, déroulement du vote, etc.), avec des tableaux de bord interactifs, des indicateurs désagrégés par sexe, âge et localisation. Des procédures opérationnelles standardisées (POS) et de protocoles internes seront développés pour garantir l'égalité d'accès au vote, notamment dans les zones difficiles d'accès ou instables, avec des mesures spécifiques pour assurer la participation des groupes vulnérables. Des missions de suivi sur le terrain seront organisées, particulièrement dans les régions à risques afin d'identifier les obstacles à l'accessibilité (logistiques, sécuritaires ou sociaux) et y apporter des solutions rapides et ciblées. Ceci contribuera à institutionnaliser une culture de la planification, de la redevabilité et de l'inclusion au sein de l'administration électorale centrafricaine.

LFH MD AP

Activité 1.3 : Organiser un atelier sur le renforcement de l'accessibilité au processus électoral, en particulier des personnes vivant avec un handicap, pour identifier les obstacles à une participation inclusive et suggérer des mesures concrètes pour la planification et l'organisation des opérations de vote

L'atelier, pensé dans une optique de promotion de l'inclusion et l'égalité des droits, visera à renforcer les capacités de l'ANE, des OSC spécialisées, ainsi que des représentants des groupes concernés, en matière de droits électoraux des personnes vivant avec un handicap. Il permettra d'identifier les obstacles structurels, institutionnels, logistiques et sociaux qui freinent la pleine participation des personnes vivant avec un handicap au processus électoral en République Centrafricaine. Il s'agira également de proposer des mesures concrètes, opérationnelles et durables pour intégrer leurs besoins spécifiques dans la planification, l'organisation et la mise en œuvre des opérations de vote à chaque étape du cycle électoral.

Des recommandations pratiques et inclusives pour améliorer l'accessibilité du processus électoral seront formulées et adoptées au terme de cet atelier. Une feuille de route pour un processus électoral inclusif sera validée et disséminée pour assurer l'intégration progressive des recommandations dans les cycles électoraux actuel et à venir.

Activité 1.4 : Appuyer la conception, l'aménagement et la distribution du matériel électoral (bulletins de vote, urnes et isolements) de manière à garantir l'accessibilité du vote et l'égalité d'accès

Cette activité permettra de favoriser l'accessibilité du vote et l'égalité d'accès en permettant aux électeurs, y compris ceux issus de groupes marginalisés, de voter de manière autonome, dans la dignité et en toute confidentialité, à travers un aménagement adéquat des bureaux de vote pour répondre aux normes d'inclusion et aux impératifs logistiques. Le projet appuiera ainsi l'ANE dans la conception, l'adaptation, la production, la logistique et la distribution de matériel électoral sensible et non sensible. Cela passera par la conception de bulletins de vote clairs, simples à lire et à comprendre, avec des polices adaptées, des symboles explicites, et un format accessible, la conception d'isolements adaptés pour les personnes à mobilité réduite ou en fauteuil roulant, garantissant confidentialité et dignité dans l'acte de vote.

Un soutien sera aussi apporté à l'équipement des bureaux de vote avec des urnes transparentes et sécurisées, des isolements accessibles, des lampes ou kits solaires pour les zones sans électricité. Des standards d'accessibilité seront également recommandés dans la sélection et l'agencement des bureaux de vote (rampe d'accès, hauteur des tables, cheminement libre). Enfin, un dispositif de contrôle qualité permettra de s'assurer que les matériaux fournis répondent aux normes d'accessibilité. Enfin, un rapport d'évaluation post-électoral renseignera sur l'efficacité et l'inclusivité de la logistique électorale, avec des recommandations pour les futurs scrutins.

Activité 1.5 : Elaborer un manuel de procédure pour l'inclusivité, l'accessibilité et l'égalité d'accès au processus électoral

L'élaboration de ce manuel aidera l'ANE à disposer d'un outil structurant et harmonisé pour l'intégration de l'inclusivité dans les opérations électorales. Il offrira un cadre référence normative et opérationnelle à l'ANE et à ses partenaires pour garantir l'inclusivité, l'accessibilité et l'égalité d'accès à chaque étape du cycle électoral. Il aura pour objectifs ciblés d'intégrer les principes d'égalité, de non-discrimination et d'accessibilité dans toutes les

LR NS RR

phases du processus électoral ; de fournir des orientations concrètes, standardisées et contextualisées aux acteurs électoraux pour assurer la participation effective des femmes, des jeunes, des personnes vivant avec un handicap, des déplacés internes et des communautés rurales ou minoritaires ; et de renforcer les capacités de l'ANE pour anticiper, planifier et répondre aux besoins spécifiques des groupes vulnérables. Ce manuel fait partie d'une liste de documents à développer conjointement par le PNUD et la MINUSCA dans le cadre de l'assistance électorale intégrée dans l'optique à la fois d'offrir des directrices précises aux acteurs électoraux et de renforcer la soutenabilité de l'assistance.

Activité 1.6 : Appuyer le recrutement, la formation et le déploiement des membres des bureaux de vote capables de comprendre les besoins spécifiques des femmes, des jeunes, des personnes vivant avec handicap et autres groupes marginalisés et d'assurer l'accessibilité et l'égalité d'accès au vote

Des membres des bureaux de vote compétents, représentatifs et sensibilisés à la diversité des besoins concourent à une amélioration significative de l'accessibilité du scrutin pour les groupes vulnérables, au renforcement de la participation citoyenne et à une augmentation de la confiance dans le processus électoral. Pour garantir un scrutin véritablement inclusif et accessible à tous les citoyens, il est donc essentiel d'appuyer l'ANE pour le recrutement, formation et déploiement des agents électoraux aptes à comprendre et à répondre aux besoins spécifiques des femmes, des jeunes, des personnes vivant avec un handicap et d'autres groupes marginalisés.

Le projet aidera l'ANE au recrutement des membres des bureaux de vote représentatifs de la diversité sociale et géographique du pays et ensuite au renforcement de leurs capacités sur l'inclusion, l'accessibilité, la non-discrimination et l'égalité d'accès au vote.

Activité 1.7 : Renforcer l'ANE et le Ministère du Genre dans l'intégration des perspectives des femmes et des jeunes dans la conduite des opérations électorales

La participation pleine et effective des femmes et des jeunes au processus électoral est essentielle à une gouvernance inclusive, à la stabilité politique et à la consolidation de la paix. En RCA, les femmes et les jeunes restent largement sous-représentés dans les sphères de décision et dans les processus électoraux, tant comme électeurs que comme candidates, ou encore comme agents électoraux. L'ANE et le Ministère du Genre ont un rôle central à jouer dans la promotion de l'égalité des chances, la mise en œuvre de mesures d'équité, et l'ancrage institutionnel des principes de parité et d'inclusion. Le projet renforcera leurs capacités pour intégrer de manière plus systématique les besoins, les priorités et les perspectives des femmes et des jeunes dans toutes les étapes du cycle électoral ; coordonner, mettre en œuvre et suivre les actions d'inclusion au bénéfice des femmes et des jeunes ; et promouvoir leur participation active aux prochaines élections.

Produit 2 : Les mécanismes appropriés de règlement des contentieux électoraux sont renforcés, en ciblant en particulier l'amélioration des capacités des juridictions impliquées dans la gestion des contentieux à divers niveaux et en particulier le Conseil constitutionnel

Le deuxième produit du projet vise à sécuriser juridiquement le processus électoral en renforçant les capacités du Conseil constitutionnel, des cours d'appel, tribunaux administratifs,

MS MD RC

tribunaux de grande instance et autres acteurs impliqués dans le traitement des recours électoraux. Des sessions de formation seront organisées pour les acteurs judiciaires sur les procédures électorales, la gestion des litiges sensibles, et l'application des principes de justice équitable. Une attention particulière sera portée à l'opérationnalisation du Conseil constitutionnel en tant qu'organe de gestion du contentieux électoral, ainsi qu'à l'appui au cadre de concertation en vue de favoriser le partage d'informations sur le processus électoral et la recherche de consensus autour des questions clés, notamment celles liées à la gestion des contentieux.

Le projet prévoit également de faciliter l'accès des femmes, des jeunes et autres groupes marginalisés aux mécanismes de recours, à travers des campagnes d'information citoyenne, la simplification des procédures et le déploiement de relais communautaires. Une coordination renforcée entre l'ANE et les juridictions permettra d'assurer la cohérence entre contentieux technique et judiciaire, et de désamorcer les tensions avant qu'elles ne se transforment en violences.

Activité 2.1 : Appuyer la conception, la production et la dissémination des supports d'information sur les textes et les procédures légales de recours électoraux

L'activité vise à renforcer la compréhension du cadre légal des recours électoraux auprès de toutes les parties prenantes, y compris les électeurs, les candidats, les partis politiques, les OSC et les médias. La conception, la production et la dissémination de supports d'information sur les procédures légales de recours électoraux aura un triple objectif : démocratiser et vulgariser l'accès à l'information sur les voies légales de recours ; renforcer la confiance dans les institutions électorales et judiciaires ; et prévenir les tensions post-électorales en offrant des alternatives légales aux contestations violentes. Les résultats attendus sont les suivants : une meilleure compréhension du droit électoral et des recours légaux par la population ; une réduction des conflits électoraux liés à l'ignorance ou la méfiance vis-à-vis des mécanismes de contestation ; et une amélioration de la redevabilité des institutions électorales à travers un recours accru aux voies légales par les parties prenantes. Comme pour le manuel sur l'inclusivité, l'appui au recueil des textes fait partie d'une liste de d'activités à développer conjointement par le PNUD et la MINUSCA dans le cadre de l'assistance électorale intégrée dans l'optique à la fois d'offrir des directives précises aux acteurs électoraux.

Activité 2.2 : Former les acteurs judiciaires et électoraux sur les procédures et modalités de règlement des contentieux électoraux

Des sessions de formation sur les procédures et modalités de règlement des contentieux électoraux seront organisées à l'intention du Conseil constitutionnel, des cours d'appel, des tribunaux administratifs, des tribunaux de grande instance et d'autres acteurs impliqués afin de faciliter un règlement pacifique et équitable des contentieux électoraux, condition essentielle pour la crédibilité des élections, la confiance des citoyens dans le processus électoral, et la prévention des violences post-électorales. En plus de la mise à disposition des textes, guides et supports d'information sur les procédures légales de recours électoraux, ces formations viseront à renforcer les capacités techniques et juridiques des acteurs impliqués dans le règlement des contentieux électoraux, uniformiser les pratiques et améliorer la coordination entre institutions judiciaires et électorales, et garantir un traitement équitable, impartial et conforme aux normes nationales et internationales des recours électoraux. Elles porteront notamment sur la familiarisation des participants avec le cadre juridique national et international applicable aux contentieux électoraux, la typologie des litiges électoraux

UFT ND RA

(contentieux sur les listes, candidatures, campagnes, résultats, fraude, etc.), les procédures de dépôt, d'enregistrement, d'instruction et de jugement des recours, les délais légaux et mécanismes de recours, sans oublier les questions liées à la gestion des preuves en matière de contentieux électoral.

Activité 2.3 : Elaborer un manuel sur le contentieux électoral en RCA

Le contentieux électoral est essentiel pour garantir la régularité des élections et la confiance des citoyens dans le processus démocratique. Il repose sur un cadre juridique spécifique, une jurisprudence consolidée et une coordination entre les institutions judiciaires et électorales. Conçu pour les acteurs judiciaires, les membres de l'ANE, les avocats, les partis politiques et les OSC, le manuel sur le contentieux électoral à élaborer par le projet permettra de clarifier le cadre juridique, les procédures et les bonnes pratiques pour assurer un règlement équitable et transparent des litiges électoraux. Ce manuel fait partie d'une liste de documents à développer conjointement par le PNUD et la MINUSCA dans le cadre de l'assistance électorale intégrée dans l'optique à la fois d'offrir des directives précises aux acteurs électoraux et de renforcer la soutenabilité de l'assistance. Il résulte également d'une demande expresse faite au PNUD et à la MINUSCA au cours d'une réunion conjointe avec le Conseil constitutionnel.

Activité 2.4 : Appuyer l'opérationnalité du Conseil constitutionnel en tant qu'organe de gestion du contentieux électoral

Selon l'article 144 de la Constitution, le Conseil constitutionnel est responsable de la gestion des contentieux électoraux, à l'exception des contentieux des candidatures aux élections législatives et locales qui relèvent du juge administratif. L'article 144 ajoute qu'il veille à la régularité de l'élection présidentielle, des élections législatives, des élections locales, des consultations référendaires et en proclame les résultats. Le projet apportera un appui technique et matériel au Conseil constitutionnel pour lui permettre d'exercer efficacement son mandat de garant de l'intégrité du scrutin, de la transparence des résultats, et de la régularité des recours. Des formations et échanges d'expériences seront développées sur les standards internationaux en matière de contentieux électoral en plus du manuel sur le contentieux électoral (voir activité 2.3). Un appui matériel sera offert sous forme d'une dotation en équipements informatiques, logiciels de gestion des dossiers contentieux, et outils de visioconférence. Ces équipements pourront également servir pour le prochain cycle électoral.

Activité 2.5 : Appuyer le cadre de concertation en vue du partage d'informations sur le processus électoral et rechercher le consensus sur des questions clés liées aux élections et en particulier à la gestion du contentieux électoral

Cette activité aura pour finalité de renforcer le dialogue entre les acteurs électoraux sur les aspects sensibles du processus électoral, de promouvoir la transparence et la compréhension partagée des règles et procédures électorales, et de prévenir les conflits liés aux résultats électoraux par une approche participative et consensuelle. Le partage d'information est essentiel pour un processus électoral apaisé. Le cadre de concertation ainsi est un mécanisme clé pour garantir la transparence, l'inclusivité et la légitimité du processus électoral. Il permet aux parties prenantes, notamment les partis politiques et la société réunis autour de l'ANE, d'échanger sur l'état d'avancement du processus et les enjeux électoraux et de promouvoir la confiance. L'appui consistera au financement d'ateliers d'information organisés par le cadre de concertation lors des phases clés du processus électoral.

LF NO RF

Activité 2.6 : Appuyer l'action des mécanismes communautaires de gestion des conflits liés aux élections, et notamment les comités locaux de paix et de réconciliation, les antennes locales de la CVJRR, ainsi que les organisations féminines, de jeunes et religieuses à base communautaire

L'appui aux mécanismes communautaires de gestion des conflits liés aux élections vise à renforcer les capacités des comités locaux de paix et de réconciliation, les antennes locales de la CVJRR, ainsi que les organisations féminines, de jeunes et religieuses à base communautaire, à identifier, prévenir et gérer les conflits liés aux élections, promouvoir une approche locale et participative de la consolidation de la paix en période électorale, et à encourager la collaboration entre les acteurs communautaires et les institutions électorales. En République Centrafricaine, les élections se déroulent souvent dans un climat de tensions, alimenté par des rivalités locales, des conflits intercommunautaires ou des perceptions d'exclusion.

Ces acteurs jouent un rôle clé dans la prévention et la résolution des tensions électorales à la base, dans un contexte souvent marqué par des rivalités et des perceptions d'exclusion. Leur efficacité peut être renforcée par la mise en place de canaux formalisés de signalement des incidents, la désignation de points focaux institutionnels, et une formation à la documentation des cas pour appuyer les juridictions. Une coordination structurée avec les institutions formelles (ANE, tribunaux, Conseil constitutionnel), à travers des cadres de concertation locaux, ainsi que leur intégration dans un dispositif d'alerte précoce et des formations croisées, permettraient d'assurer un lien fonctionnel et fluide entre les dynamiques communautaires et les instances officielles de gestion électorale.

Produit 3 : La participation effective de la population, notamment des femmes et des jeunes comme candidats et électeurs leur protection durant tout le processus électoral et post-électoral, sont renforcées

Ce produit vise à renforcer la participation effective des femmes et des jeunes en tant que candidats et électeurs, ainsi que leur protection pendant les périodes électorale et post-électorale.

Activité 3.1 : Fournir un appui aux femmes et jeunes filles candidates en besoin de documents pour permettre leur participation effective au processus électoral

L'intervention permettra d'accompagner ces femmes dans la production de documents légaux leur permettant de répondre aisément aux exigences administratives de candidature.

Activité 3.2 : Organiser des formations pour 1 000 femmes et jeunes candidates dans toutes les 20 préfectures sur les processus électoraux, les stratégies de campagne, les compétences en matière de leadership et les élections pacifiques

L'action mettra sur pied un mécanisme pérenne de coaching et de formation des femmes (élues ou aspirantes) aux niveaux national, régional et local qui leur permettra d'agir efficacement sur les politiques publiques et proposé un projet de société cohérent et adapté selon une approche de gouvernance plus inclusive des besoins/intérêts différenciés des femmes et des hommes dans les programmes de développement.

Sur la base du plan de déploiement qui a été élaboré à la suite de la formation de pool de formateurs en consultation avec le Ministère de la Promotion du Genre, de la Femme, de la Famille et de l'Enfant (MPGPFFE), l'Autorité Nationale des Elections, du Ministère de l'Administration du Territoire, de la Décentralisation et du Développement Local et l'ONU Femmes, ces formateurs seront déployés sur toute l'étendue du territoire pour renforcer les capacités techniques des femmes et jeunes candidates sur la conduite d'une campagne électorale, l'élaboration d'un projet de société, l'usage du code électoral y compris la mise en place de référent/coach dans chaque préfecture capable d'assurer l'accompagnement continu des femmes et jeunes candidats.

Activité 3.3 : Organiser des programmes de valorisation des femmes élues (mairies, conseillères municipales et régionales, etc.) à travers l'initiative innovante « Image de la Femme Centrafricaine » pour mettre en avant le rôle et le leadership des femmes dans la consolidation de la paix, la négociation et la cohésion sociale.

Les femmes centrafricaines ont joué un rôle essentiel dans les avancées qui ont façonné le cours de l'histoire du pays. Elles ont endossé un rôle de leadership affirmé en tant que combattantes de la liberté, magnats des affaires, et autres rôles porteurs de changement. De plus, elles ont imaginé, motivé, construit et inspiré d'autres personnes pour accomplir des réalisations importantes à l'échelle continentale et mondiale surtout dans le domaine de la consolidation de la paix. Cette activité portera sur la valorisation des femmes élues (mairies, conseillères municipales, députés, etc.) comme artisanes de paix et de cohésion sociale. Cela permettra de mettre en évidence l'application des résolutions des NU sur la consolidation de la paix. Elle se fera à travers des débats dans les régions, les vidéos de témoignages, des émissions grâce à un partenariat avec les radios locales et communautaires. Ici, il s'agira aussi d'y inclure des hommes sensibles au genre « champion du genre » qui vont agir comme artisan de paix et de stabilité auprès des femmes et des jeunes.

Activité 3.4 : Mettre en place 02 « Women's Situation Rooms », des systèmes d'alerte précoce et de réponse dans les endroits les plus critiques où la paix est menacée pour faire le suivi et la gestion des incidents liés aux élections, en collaboration avec les organisations des femmes et des jeunes

Les plateformes « Women's Situation Rooms » permettent d'enregistrer les données liées aux violences en période électorale et coordonner les interventions tout en promouvant une culture démocratique et citoyenne. Ces espaces de dialogue et de cohésion permettront aux organisations féminines d'interagir avec les partis politiques en vue de connaître leur proposition dans l'application des dispositions du code électoral notamment la loi sur les quotas de même que leur projet de société. Ces plateformes constituent une réponse significative à la récurrence des actes de violence électorale et à l'exclusion politique des femmes et des jeunes filles. L'importance et l'opportunité de la mise en place d'un tel mécanisme en république centrafricaine ne sont plus à démontrer eu égard aux facteurs de risques de rupture de la paix et de faible participation des femmes que représente l'organisation des élections.

Les plateformes de veille des femmes sont des cadres de concertation et d'échange entre les femmes en vue des élections inclusives et sans violence. Il s'agit d'un mécanisme par lequel, les acteurs s'engagent : à mettre sur pieds des mécanismes de prévention des violences électorales y compris les violences sexuelles ; à initier des actions qui garantissent une juste et équitable participation des femmes en tant que électrices, candidates et acteurs de

CAF NORA

l'organisation et du monitoring des élections, enfin, à prendre des mesures pour la protection des femmes et des filles en période électorale.

Pour atteindre leurs objectifs, les plateformes de veille des femmes : procèdent par l'organisation des rencontres de plaidoyer avec les principaux décideurs sectoriels en fonction des questions à aborder ; initient des campagnes d'éducation civique en vue de susciter une participation politique massive des femmes et des jeunes filles ; mettent en place des cadres de formation, de coaching et de mentoring des femmes et jeunes filles potentielles candidates aux différents scrutins ; organisent des campagnes de sensibilisation communautaire en vue des changements des comportements et autres pratiques néfastes au leadership politique des femmes et des filles ; mettent en place un mécanisme d'alerte précoce des violences à l'égard des femmes à travers la mobilisation des observatrices ou monitrices à l'échelle nationale.

Activité 3.5 : Appuyer l'opérationnalisation de la ligne verte gratuite (1325) pour le reporting de la violence électorale et l'assistance juridique et psychologique aux femmes et jeunes victimes en politique

Le projet prendra en charge la campagne de sensibilisation SMS via la ligne verte 1325 au niveau national consacrée principalement à l'appui à la sensibilisation et la mobilisation des communautés sur la violence contre les femmes pour contribuer à la prévention participative par les hommes et les leaders/autorités efficace et à l'élimination de ces cas de violences et de menaces auxquels les femmes font face en période électorale. Il s'agira de diffuser au moins 10 messages/SMS de sensibilisation sur la prévention et l'élimination des violences électorales faites aux femmes durant la période allant du début à la fin de l'exécution de ce projet - de 16 septembre à la fin novembre 2024.

Cette activité de portée nationale cible les 3 800 000 abonnés de téléphonie mobile que compte le pays. Des contrats de diffusion des SMS seront signés avec les 03 opérateurs de téléphonie mobile en Centrafrique, à savoir Orange Centrafrique, Moov Centrafrique et Telecel. La vulgarisation de la ligne verte 1325 auprès des populations en particulier auprès des femmes et des jeunes femmes et prévention des violences électorales faites aux femmes se feront concomitamment aux activités de sensibilisation en vue de l'inscription massive des populations sur le fichier électoral.

L'appui à la maintenance du dispositif de la ligne verte 1325 et l'optimisation de son fonctionnement pour les diffusions envisagées seront les investissements nécessaires qui permettront de réduire l'occurrence du phénomène durant la phase de révision du fichier électoral et au même temps veiller à une durabilité de cette ligne verte au-delà de ce projet, même vers les phases électorales suivantes. La Direction Générale des Opérations bénéficiant des nouveaux équipements pour le fonctionnement optimum de la ligne verte 1325.

Activité 3.6 : Organiser des campagnes d'informations (TV, radios communautaires, SMS) et à travers des leaders communautaires/volontaires, les organisations de femmes et de jeunes pour des élections pacifiques

L'activité appuiera l'organisation de campagnes de sensibilisation de masse via la télévision, les radios communautaires, les SMS, et à travers des leaders communautaires/volontaires, ainsi que les organisations de femmes et de jeunes pour des élections pacifiques. Par exemple, la Radio Ndeke Luka et le Réseau des médias communautaires, regroupant 30 radios communautaires, diffuseront quotidiennement des messages de sensibilisation. Ces campagnes

LF TD AF

visent à sensibiliser les potentiels électeurs, notamment les jeunes et les populations marginalisées, sur l'importance de leur engagement en faveur d'un processus électoral inclusif et apaisé. Un mécanisme destiné à lutter contre la désinformation sera mis en place et rendu opérationnel sur la durée du processus électoral. Cette initiative vise à renforcer la confiance de l'électorat en période électorale en luttant contre la désinformation et en encourageant une consommation responsable de l'information.

Ces actions montrent l'importance de la sensibilisation et de l'information pour garantir des élections pacifiques et inclusives. En utilisant divers canaux de communication et en impliquant les leaders communautaires et les organisations de femmes et de jeunes, il est possible de toucher un large public et de promouvoir un environnement électoral serein.

- d) **Ciblage du projet** – fournir une justification pour les zones géographiques, les critères de sélection des bénéficiaires, le nombre attendu et le type de parties prenantes / bénéficiaires (doit être ventilé par sexe et âge). Indiquez si les parties prenantes ont été consultées lors de la conception de cette proposition. Ne répétez pas tous les extrants et activités du cadre de résultats.

Les activités du projet seront mises en œuvre dans les zones les plus à risques soit parce qu'en proie aux conflits, soit sous la menace de ceux-ci, notamment là où il y a des risques d'accentuation des conflits existants avec les élections. Il s'agit des régions de Birao, Bria, Obo, notamment dans les préfectures de la Vakaga, Haute-Kotto et Haut-Mbomou, en plus de Bangui pour les activités de coordination. Ce ciblage se fonde sur la cartographie des conflits en RCA et les consultations avec les parties prenante. Les femmes et les jeunes sont de catégories impliquées ou victimes des violences électorales, les actions identifiées permettent de les sensibiliser, les outiller afin qu'ils soient acteurs/actrices de changement et capables d'agir en première ligne de défense dans la prévention des violences électorales.

Pour chaque produit, le projet ciblera les acteurs suivants :

Bénéficiaires

- **Directs** : agents de l'ANE, membres des bureaux de vote, personnel judiciaire, femmes et jeunes candidates, membres de comités de paix, utilisateurs des Women's Situation Rooms et de la ligne verte 1325.
- **Indirects** : électeurs dans les 20 préfectures, personnes vivant avec un handicap (PVH), déplacés internes (IDPs), OSC locales, communautés.

Stratégie de sélection des bénéficiaires

- **Critères transparents** et communiqués aux partenaires (avec quotas pour femmes, jeunes, PVH, IDPs).
- **Sélection participative** via comités incluant les parties prenantes locales.
- **Mécanismes de feedback** accessibles via les réunions communautaires.

Approche "Do No Harm" intégrée au projet

Le projet applique les principes du "Do No Harm" à travers :

1. Analyse de conflit et inclusion

- Identification des risques d'exclusion ou de tensions (régionales, ethniques, genre) à chaque étape du cycle
- Ajustement du ciblage pour éviter de créer des privilèges perçus ou des déséquilibres

2. Mesures spécifiques de réduction des risques

- Garantie d'accessibilité physique, cognitive et logistique du matériel et des lieux de vote pour les PVH
- Intégration des IDPs dans les listes et dans les campagnes de sensibilisation
- Sécurisation des espaces de participation politique pour les femmes via des outils de signalement (ligne 1325), de réponse (WSR) et de leadership

3. Neutralité et cohérence du message

- Tous les messages publics seront apolitiques, sensibles au genre et inclusifs
- Renforcement des acteurs locaux de paix pour prévenir les conflits électoraux

III. Gestion du projet et coordination

a) Organisations bénéficiaires et partenaires de mise en œuvre

Le projet sera mis en œuvre par deux organismes des Nations Unies – le PNUD et ONU Femmes – sous le lead du PNUD - par l'intermédiaire de leurs bureaux en RCA. Ces organismes sont présents de longue date dans le pays et disposent d'un vaste réseau de partenaires institutionnels, locaux et nationaux.

La coordination générale du projet sera assurée par le PNUD. L'expérience et l'expertise du PNUD en matière de gouvernance démocratique permettra de se concentrer à la fois sur la pérennité des interventions visant à créer des facteurs favorisant un cadre démocratique pour des élections apaisées afin de traiter les divers facteurs d'instabilité, et sur la nécessité de soutenir le changement systémique au niveau institutionnel, en garantissant des processus démocratiques plus transparents et en réduisant le harcèlement et autres obstacles pour garantir la participation de tous et de toutes au processus électoral.

Organisation bénéficiaire	Budget total dans l'année précédente	Sources principales du budget (donateurs etc.)	Emplacement des bureaux dans le pays	Nombre de personnel existant (et combien dans les	Experts techniques existants pertinents au projet

LF MA RA

				zones du projet)	
Programme des Nations Unies pour le Développement (PNUD)	35 Millions USD	MINUSCA, INL, KOICA, UE, France, Gouvernement de la RCA, Japon, Cameroun, Suisse, Canada PBF	Bangui Bambari Bria Bangassou, Bosangoa Batangafo Ndélé Birao Obo	113	Conseiller Gouvernance et Etat de Droit/Conseiller technique principal du PAPEC Gestionnaire comptable et financier Expert suivi-évaluation et reporting
Partenaires d'exécution : ANE, Ministères du plan, de l'économie et de la coopération internationale, de la justice, intérieure et sécurité publique, finances et budget, agriculture et de l'élevage, administration du territoire et développement local, énergie, environnement, genre					
ONU Femmes	15 million USD	PBF, MINUSCA, KOICA, UE, France, Gouvernement de la RCA, Japon	Bangui Bambari	34	Représentante Pays ONU Femmes Analyste des Programmes Gouvernance et Participation Politique Planning and Programmes Specialist Associée aux finances
Partenaires d'exécution : Ministère de la promotion du genre, de la protection de la femme, de la famille et de l'enfant, ministère de l'Administration du Territoire, de la Décentralisation et du Développement local, Autorité Nationale des Elections, les organisations féminines					

UPT AS AF

(AWLN, OFCA, RELEFCA, CIAF, AFJC)					
---	--	--	--	--	--

b) Gestion et coordination du projet

Le PNUD assumera le rôle d'entité chef de file pour la mise en œuvre, assurera la coordination d'ensemble, les fonctions de suivi et d'évaluation, d'établissement de rapports et de communication pour l'ensemble du projet. A ce titre, le PNUD assurera l'harmonisation des cadres de résultats de l'UNSDCF et du projet et sera responsable de l'assurance qualité du projet, ainsi que de la coordination de la communication des résultats en temps utile.

Afin de garantir un projet de haute qualité en ce qui concerne sa mise en œuvre, le suivi des résultats, les rapports et la communication, le projet s'appuiera sur un Coordonnateur de projet (UNV) à temps plein et recruté au niveau international. Il sera placé sous la supervision directe du Conseiller Gouvernance et Etat de droit/Conseiller technique du PAPEC qui s'assurera de la cohérence du projet avec le PAPEC. Un responsable financier assurera le suivi de la gestion des ressources et du reporting selon les règles et les procédures du PNUD et les exigences du PBF.

Le rôle du Coordonnateur de projet sera de :

- Coordonner tous les aspects de la mise en œuvre du projet avec le responsable recruté par l'ONU Femmes tel que le manager de projet (UNV) avec un statut international chargé de veiller à ce que les activités se soutiennent mutuellement et respect un objectif clair de consolidation de la paix ;
- Veiller à ce que les activités du projet restent cohérentes et complémentaires vis-à-vis des autres activités de consolidation de la paix dans les zones cibles, notamment en assurant la coordination avec la MINUSCA et la partie nationale ;
- Assurer une communication adéquate et, en tant que de besoin, une mise en œuvre conjointe entre les organismes participants afin de garantir la cohérence et les synergies entre les produits, en vue d'obtenir les effets escomptés et le résultat global ;
- Effectuer régulièrement des déplacements pour examiner les activités menées dans les zones cibles et s'assurer de la bonne coordination et de l'effectivité des composantes pertinentes du projet ;
- Planifier et diriger des missions conjointes dans la perspective des rapports d'activité à mi-parcours et annuels ;
- Diriger la rédaction des rapports d'activité, avec l'aide du responsable du suivi et de l'évaluation et des points focaux chargés de garantir la bonne qualité des données partagées avec le responsable du suivi et de l'évaluation, et veillera à ce que la communication relative au projet soit menée efficacement.
- Être en liaison étroite avec le Secrétariat du PBF en RCA en ce qui concerne ce projet.

c) Gestion des risques

Risque spécifique au projet	Niveau de risque (faible, moyen, élevé)	Stratégie d'atténuation (y compris les considérations Ne Pas Nuire)
Insécurité et menace d'attaques armées dans les zones cibles (présence de groupes armés,	Élevé	Monitoring de la situation sécuritaire avec UNDSS et suivi

LF 20 RA

tensions communautaires) empêchant le déroulement des opérations électorales et/ou la mise en œuvre des activités du projet		de la mise à jour régulière des plans de contingence ; Ajustement de la couverture géographique des activités selon les alertes sécuritaires Approche « Ne Pas Nuire » : ne pas renforcer les clivages ou créer des perceptions d'exclusion dans les zones non couvertes pour des raisons de sécurité
Taux de participation électorale faible des femmes, des jeunes, des PDI et des personnes handicapées malgré les dispositifs mis en place	Moyen	Campagnes ciblées de sensibilisation communautaire avec des messages adaptés à chaque groupe ; Partenariats avec OSC locales représentatives
Risques de violence ou harcèlement sexuel envers les femmes et les jeunes femmes engagées dans les processus électoraux (comme électrices, candidates ou agents)	Moyen	Mise en place d'activités qui ciblent les groupes vulnérables comme Women's Situation Rooms, ligne verte et autres dispositifs de protection ; Formations préventives sur les VBG pour les agents de l'ANE, observateurs, agents de sensibilisation, etc.
Difficultés logistiques liées à l'accès à certaines zones en période de pluies ou par manque d'infrastructures	Faible	Intégration des contraintes climatiques dans la planification ; Déploiement anticipé des équipements dans les zones éloignées ; Réserve de flexibilité dans la séquence des activités ;
Renvoi ou non-tenu des élections locales impactant la pertinence ou la mise en œuvre du projet	Elevé	Suivi politique régulier avec l'ANE, le Gouvernement et les PTFs dans le cadre du Comité stratégique de suivi du processus électoral et le Groupe de travail sur les élections Maintien des actions de renforcement institutionnel et de participation citoyenne même hors calendrier électoral ; Plaidoyer et appui technique pour une planification électorale réaliste et rigoureuse Ajustement du plan de travail et des livrables si report des élections
Risque de duplication ou de mauvaise coordination entre	Faible	Réunions régulières de coordination technique PNUD-

W N A R

agences ou avec les autres projets électoraux (PAPEC, MINUSCA, autres partenaires)		ONU Femmes–MINUSCA–ANE ; Partage régulier des outils, données et plans d'activité ; Utilisation d'un calendrier commun de mise en œuvre et reporting consolidé.
Contestation des résultats et/ou violences post-électorales	Elevé	Bons offices de la SRSG pour l'instauration des mesures de confiance et d'un climat de paix avant, pendant et après les élections Monitoring de la situation sécuritaire par UNDSS Déploiement préventif et dissuasif des forces de sécurité

d) *Suivi / évaluation*

Le suivi et l'évaluation sont intégrés dans la conception et la mise en œuvre de la proposition. 5,03% du budget du projet, soit \$75 435,00 seront directement consacrés au suivi et à l'évaluation du projet.

Un(une) chargé (e) de suivi évaluation se consacrera entièrement au suivi et à l'évaluation. Il (elle) contribuera à la préparation et à la mise en œuvre des enquêtes et des évaluations d'impact, procédera à des visites de terrain et assurera le reporting, en appui au coordinateur du projet.

Au début du projet, en concertation avec les organismes partenaires des Nations Unies impliqués, l'expert M&E élaborera un plan de suivi et d'évaluation avec l'appui du coordonnateur du projet et du Secrétariat PBF. Par ailleurs, un ensemble de normes, d'indicateurs, de données de base, et de cibles sera élaboré en étroite collaboration avec les partenaires afin de mesurer les progrès accomplis dans la réalisation des objectifs du projet. Notamment l'indicateur 1.d du SRF "Taux de participation aux élections présidentielles et locale Approche Programmatique : appui aux campagnes électorales, médiation et dialogue, violences électorales, lutte contre les discours de haine, espace civiques, droits politiques, éducation civile".

Les résultats du suivi et des évaluations seront partagés à travers des ateliers de restitution inclusifs, des rapports synthétiques diffusés aux partenaires institutionnels et techniques, et des notes de plaidoyer. Ils permettront d'ajuster les actions en temps réel et d'informer la planification des prochaines échéances électorales, notamment en matière d'inclusivité et de prévention des conflits.

e) *Stratégie de fin de projet / durabilité*

Pour assurer la pérennité de l'initiative, le projet renforcera les capacités nationales et locales, en se concentrant sur les institutions et organismes de la société civile dans les zones ciblées

45 No PBF

qui sont en lien direct avec les élections et qui peuvent jouer le rôle rassembleur tout en gardant l'objectivité. Tout au long de la mise en œuvre des activités, le leadership et l'appropriation des parties prenantes (ANE, Conseil constitutionnel, cadre de concertation et OSC des femmes et des jeunes, etc.) seront assurés aux fins de la pérennité de l'intervention. Celles-ci seront formées et outillées pour porter la question de la prévention des conflits électoraux.

En outre, le projet tâchera de manière transversale d'identifier les enseignements tirés et les éventuels points d'appui permettant une intensification de l'engagement, y compris en mobilisant des partenaires donateurs et d'autres partenaires.

IV. Budget du projet

	PNUD (budget en USD)	ONU Femmes (budget en USD)	Totaux
1. Personnel et autres employés	\$ 190,000.00	\$ 74,000.00	\$ 264,000.00
2. Fournitures, produits de base, matériels	\$ 479,579.44	\$ 80,298.82	\$ 559,878.26
3. Équipement, véhicules et mobilier (compte tenu de la dépréciation)	\$ -	\$ -	\$ -
4. Services contractuels	\$ 35,000.00	\$ 243,490.90	\$ 278,490.90
5. Frais de déplacement	\$ 160,000.00	\$ 34,500.00	\$ 194,500.00
6. Transferts et subventions aux homologues	\$ -	\$ -	\$ -
7. Frais généraux de fonctionnement et autres coûts directs	\$ 70,000.00	\$ 35,000.00	\$ 105,000.00
Sous-budget total du projet	\$ 934,579.44	\$ 467,289.72	\$1,401,869.16
Coûts indirects (7%):	\$ 65,420.56	\$ 32,710.28	\$ 98,130.84
TOTAL	\$ 1,000,000.00	\$ 500,000.00	\$ 1,500,000.00

10 BR

Annexe A. Liste de contrôle de l'état de préparation de la mise en œuvre du projet

Question	Planification		Oui	Non	Commentaire
	Oui	Non			
1. Tous les partenaires d'exécution ont-ils été identifiés ? Sinon, quelles sont les étapes restantes et le calendrier proposé			X		
2. Les mandats du personnel clé du projet ont-ils été finalisés et prêts à être publiés ? Veuillez joindre à la soumission			X		
3. Les sites du projet ont-ils été identifiés ? Sinon, quel sera le processus et le calendrier			X		
4. Les communautés locales et les bureaux gouvernementaux ont-ils été consultés / sensibilisés sur l'existence du projet ? Veuillez indiquer quand cela a été fait ou quand cela sera fait.			X		
5. Une analyse / identification préliminaire des leçons apprises / des activités existantes a-t-elle été effectuée ? Sinon, quelle analyse reste-t-il à faire pour permettre la mise en œuvre et le calendrier proposé ?			X		
6. Les critères des bénéficiaires ont-ils été identifiés ? Sinon, quels seront le processus et le calendrier.			X		
7. Des accords ont-ils été conclus avec les homologues gouvernementaux concernés concernant les sites de mise en œuvre du projet, les approches, la contribution du gouvernement ?			X		
8. Des dispositions claires ont-elles été prises sur l'approche de mise en œuvre du projet entre les organisations bénéficiaires du projet ?			X		
9. Quelles autres activités préparatoires doivent être entreprises avant que la mise en œuvre effective du projet puisse commencer et combien de temps cela prendra-t-il?				N/A	
Genre					
10. L'expertise de l'ONU en matière de genre a-t-elle influencé la conception du projet (par exemple, un conseiller / expert / point focal en matière de genre ou un collègue d'ONU Femmes a-t-il apporté sa contribution)?			X		
11. Des consultations avec des femmes et / ou des organisations de jeunesse ont-elles éclairé la conception du projet ?			X		
12. Les indicateurs et cibles du cadre de résultats sont-ils ventilés par sexe et par âge ?			X		
13. L'annexe budgétaire comprend-elle des allocations vers GEWE pour toutes les activités et des justifications claires des allocations GEWE ?			X		

Annexe B. Liste de contrôle de l'optimisation des ressources du projet PBF (« Value for Money »)

Question	Oui		Non	Commentaire
	Oui	Non		
1. Le projet a-t-il une justification narrative du budget, qui fournit des informations supplémentaires spécifiques au projet sur tout choix budgétaire majeur ou des coûts de personnel, de fonctionnement ou de déplacement plus élevés que d'habitude, afin d'expliquer comment le projet garantit l'optimisation des ressources ?		X		Sur le tableau budgétaire, les informations spécifiques sont déclinées sur la manière dont le budget sera utilisé

CR

LD RF

<p>2. Les coûts unitaires (par exemple pour les voyages, les services de consultants, l'achat de matériel, etc.) sont-ils comparables à ceux utilisés dans des interventions similaires (soit dans des contextes nationaux similaires, au sein des régions, soit dans des interventions antérieures dans le même contexte national) ? Sinon, cela doit être expliqué dans la section narrative du budget.</p>	<p>X</p>		
<p>3. Le budget proposé est-il proportionné aux résultats escomptés du projet et à la portée du projet (par exemple, nombre, taille et éloignement des zones géographiques et nombre de bénéficiaires directs et indirects proposés) ? Fournissez vos commentaires.</p>	<p>X</p>		
<p>4. Le pourcentage de personnel et de frais de fonctionnement de l'agence des Nations Unies récipiendaire et de tout partenaire d'exécution est-il clairement visible et raisonnable pour le contexte (e.g. pas plus de 20% pour le personnel, et coûts raisonnables pour les voyages et coûts opérationnels directs) à moins d'être bien justifiés dans la section narrative) ?</p>	<p>X</p>		
<p>5. Les frais de personnel sont-ils proportionnels à la quantité de travail requise pour l'activité ? Et le projet utilise-t-il du personnel / une expertise locale plutôt qu'internationale lorsque cela est possible ? Quelle est la justification du recours à du personnel international, le cas échéant ?</p>	<p>X</p>		
<p>6. Le projet propose-t-il l'achat de matériaux, d'équipements et d'infrastructures pour plus de 15% du budget ? Dans l'affirmative, veuillez indiquer les mesures prises pour garantir l'optimisation des ressources dans le processus de passation des marchés et leur entretien / utilisation durable pour la consolidation de la paix après la fin du projet.</p>			
<p>7. Le projet propose-t-il l'achat d'un ou de plusieurs véhicules pour le projet ? Si oui, veuillez expliquer pourquoi les véhicules / véhicules de location existants ne peuvent pas être utilisés.</p>		<p>X</p>	
<p>8. Les agences d'exécution ou la mission des Nations Unies apportent-elles une source supplémentaire de financement / soutien en nature non PBF au projet ? Veuillez expliquer ce qui est fourni. Et si non, pourquoi pas.</p>	<p>X</p>		<p>MINUSCA (appui aux opérations électorales, sécurisation)</p>

67

Annexe B.1: Project Administrative arrangements for UN Recipient Organizations

(This section uses standard wording – please do not remove)

The UNDP MPTF Office serves as the Administrative Agent (AA) of the PBF and is responsible for the receipt of donor contributions, the transfer of funds to Recipient UN Organizations, the consolidation of narrative and financial reports and the submission of these to the PBSO and the PBF donors. As the Administrative Agent of the PBF, MPTF Office transfers funds to RUNOS on the basis of the signed Memorandum of Understanding between each RUNO and the MPTF Office.

AA Functions

On behalf of the Recipient Organizations, and in accordance with the UNDG-approved “Protocol on the Administrative Agent for Multi Donor Trust Funds and Joint Programmes, and One UN funds” (2008), the MPTF Office as the AA of the PBF will:

- Disburse funds to each of the RUNO in accordance with instructions from the PBSO. The AA will normally make each disbursement within three (3) to five (5) business days after having received instructions from the PBSO along with the relevant Submission form and Project document signed by all participants concerned;
- Consolidate the financial statements (Annual and Final), based on submissions provided to the AA by RUNOS and provide the PBF annual consolidated progress reports to the donors and the PBSO;
- Proceed with the operational and financial closure of the project in the MPTF Office system once the completion is completed by the RUNO. A project will be considered as operationally closed upon submission of a joint final narrative report. In order for the MPTF Office to financially close a project, each RUNO must refund unspent balance of over 250 USD, indirect cost (GMS) should not exceed 7% and submission of a certified final financial statement by the recipient organizations’ headquarters);
- Disburse funds to any RUNO for any costs extension that the PBSO may decide in accordance with the PBF rules & regulations.

Accountability, transparency and reporting of the Recipient United Nations Organizations

Recipient United Nations Organizations will assume full programmatic and financial accountability for the funds disbursed to them by the Administrative Agent. Such funds will be administered by each RUNO in accordance with its own regulations, rules, directives and procedures.

Each RUNO shall establish a separate ledger account for the receipt and administration of the funds disbursed to it by the Administrative Agent from the PBF account. This separate ledger account shall be administered by each RUNO in accordance with its own regulations, rules, directives and procedures, including those relating to interest. The separate ledger account shall be subject exclusively to the internal and external auditing procedures laid down in the financial regulations, rules, directives and procedures applicable to the RUNO.

Each RUNO will provide the Administrative Agent and the PBSO (for narrative reports only) with:

Type of report	Due when	Submitted by
Semi-annual project progress report	15 June	Convening Agency on behalf of all implementing organizations and in consultation with/ quality assurance by PBF Secretariats, where they exist

Handwritten initials: WJ, ND, AR

Annual project progress report	15 November	Convening Agency on behalf of all implementing organizations and in consultation with/ quality assurance by PBF Secretariats, where they exist
End of project report covering entire project duration	Within three months from the operational project closure (it can be submitted instead of an annual report if timing coincides)	Convening Agency on behalf of all implementing organizations and in consultation with/ quality assurance by PBF Secretariats, where they exist
Annual strategic peacebuilding and PBF progress report (for PRF allocations only), which may contain a request for additional PBF allocation if the context requires it	1 December	PBF Secretariat on behalf of the PBF Steering Committee, where it exists or Head of UN Country Team where it does not.

Financial reporting and timeline

Timeline	Event
30 April	Annual reporting – Report Q4 expenses (Jan. to Dec. of previous year)
<i>Certified final financial report to be provided by 30 June of the calendar year after project closure</i>	

UNEX also opens for voluntary financial reporting for UN recipient organizations the following dates

31 July	Voluntary Q2 expenses (January to June)
31 October	Voluntary Q3 expenses (January to September)

Unspent Balance exceeding USD 250, at the closure of the project would have to be refunded and a notification sent to the MPTF Office, no later than six months (30 June) of the year following the completion of the activities.

Ownership of Equipment, Supplies and Other Property

Ownership of equipment, supplies and other property financed from the PBF shall vest in the RUNO undertaking the activities. Matters relating to the transfer of ownership by the RUNO shall be determined in accordance with its own applicable policies and procedures.

Public Disclosure

The PBSO and Administrative Agent will ensure that operations of the PBF are publicly disclosed on the PBF website (<http://unpbf.org>) and the Administrative Agent's website (<http://mptf.undp.org>).

Annexe B.2: Project Administrative arrangements for Non-UN Recipient Organizations

(This section uses standard wording – please do not remove)

Accountability, transparency and reporting of the Recipient Non-United Nations Organization:

The Recipient Non-United Nations Organization will assume full programmatic and financial accountability for the funds disbursed to them by the Administrative Agent. Such funds will

UN RD RA

be administered by each recipient in accordance with its own regulations, rules, directives and procedures.

The Recipient Non-United Nations Organization will have full responsibility for ensuring that the Activity is implemented in accordance with the signed Project Document;

In the event of a financial review, audit or evaluation recommended by PBSO, the cost of such activity should be included in the project budget;

Ensure professional management of the Activity, including performance monitoring and reporting activities in accordance with PBSO guidelines.

Ensure compliance with the Financing Agreement and relevant applicable clauses in the Fund MOU.

Reporting:

Each Receipt will provide the Administrative Agent and the PBSO (for narrative reports only) with:

Type of report	Due when	Submitted by
Bi-annual project progress report	15 June	Convening Agency on behalf of all implementing organizations and in consultation with/ quality assurance by PBF Secretariats, where they exist
Annual project progress report	15 November	Convening Agency on behalf of all implementing organizations and in consultation with/ quality assurance by PBF Secretariats, where they exist
End of project report covering entire project duration	Within three months from the operational project closure (it can be submitted instead of an annual report if timing coincides)	Convening Agency on behalf of all implementing organizations and in consultation with/ quality assurance by PBF Secretariats, where they exist
Annual strategic peacebuilding and PBF progress report (for PRF allocations only), which may contain a request for additional PBF allocation if the context requires it	1 December	PBF Secretariat on behalf of the PBF Steering Committee, where it exists or Head of UN Country Team where it does not.

Financial reports and timeline

Timeline	Event
28 February	Annual reporting – Report Q4 expenses (Jan. to Dec. of previous year)
30 April	Report Q1 expenses (January to March)
31 July	Report Q2 expenses (January to June)
31 October	Report Q3 expenses (January to September)
<i>Certified final financial report to be provided at the quarter following the project financial closure</i>	

UP RD RC

Unspent Balance exceeding USD 250 at the closure of the project would have to be refunded and a notification sent to the Administrative Agent, no later than three months (31 March) of the year following the completion of the activities.

Ownership of Equipment, Supplies and Other Property

Matters relating to the transfer of ownership by the Recipient Non-UN Recipient Organization will be determined in accordance with applicable policies and procedures defined by the PBSO.

Public Disclosure

The PBSO and Administrative Agent will ensure that operations of the PBF are publicly disclosed on the PBF website (<http://unpbf.org>) and the Administrative Agent website (<http://www.mptf.undp.org>)

Final Project Audit for non-UN recipient organization projects

An independent project audit will be requested by the end of the project. The audit report needs to be attached to the final narrative project report. The cost of such activity must be included in the project budget.

Special Provisions regarding Financing of Terrorism

Consistent with UN Security Council Resolutions relating to terrorism, including UN Security Council Resolution 1373 (2001) and 1267 (1999) and related resolutions, the Participants are firmly committed to the international fight against terrorism, and in particular, against the financing of terrorism. Similarly, all Recipient Organizations recognize their obligation to comply with any applicable sanctions imposed by the UN Security Council. Each of the Recipient Organizations will use all reasonable efforts to ensure that the funds transferred to it in accordance with this agreement are not used to provide support or assistance to individuals or entities associated with terrorism as designated by any UN Security Council sanctions regime. If, during the term of this agreement, a Recipient Organization determines that there are credible allegations that funds transferred to it in accordance with this agreement have been used to provide support or assistance to individuals or entities associated with terrorism as designated by any UN Security Council sanctions regime it will as soon as it becomes aware of it inform the head of PBSO, the Administrative Agent and the donor(s) and, in consultation with the donors as appropriate, determine an appropriate response.

Non-UN recipient organization (NUNO) eligibility:

In order to be declared eligible to receive PBF funds directly, NUNOs must be assessed as technically, financially and legally sound by the PBF and its agent, the Multi Partner Trust Fund Office (MPTFO). Prior to submitting a finalized project document, it is the responsibility of each NUNO to liaise with PBSO and MPTFO and provide all the necessary documents (see below) to demonstrate that all the criteria have been fulfilled and to be declared as eligible for direct PBF funds.

LFB NUNO

The NUNO must provide (in a timely fashion, ensuring PBSO and MPTFO have sufficient time to review the package) the documentation demonstrating that the NUNO:

- Has previously received funding from the UN, the PBF, or any of the contributors to the PBF, in the country of project implementation.
- Has a current valid registration as a non-profit, tax exempt organization with a social based mission in both the country where headquarter is located and in country of project implementation for the duration of the proposed grant. (NOTE: If registration is done on an annual basis in the country, the organization must have the current registration and obtain renewals for the duration of the project, in order to receive subsequent funding tranches).
- Produces an annual report that includes the proposed country for the grant.
- Commissions audited financial statements, available for the last two years, including the auditor opinion letter. The financial statements should include the legal organization that will sign the agreement (and oversee the country of implementation, if applicable) as well as the activities of the country of implementation. (NOTE: If these are not available for the country of proposed project implementation, the CSO will also need to provide the latest two audit reports for a program or project based audit in country.) The letter from the auditor should also state whether the auditor firm is part of the nationally qualified audit firms.
- Demonstrates an annual budget in the country of proposed project implementation for the previous two calendar years, which is at least twice the annualized budget sought from PBF for the project.¹³
- Demonstrates at least 3 years of experience in the country where grant is sought.
- Provides a clear explanation of the CSO's legal structure, including the specific entity which will enter into the legal agreement with the MPTF-O for the PBF grant.

¹³ Annualized PBF project budget is obtained by dividing the PBF project budget by the number of project duration months and multiplying by 12.

LF → PBF

Annexe C : Cadre de résultats du projet (DOIT inclure des cibles de données ventilées par sexe et par âge)

Résultats	Produits	Indicateurs	Moyens de vérification/ fréquence de collecte	Étapes	
<p>Résultat : Le renforcement des capacités techniques et opérationnelles des institutions nationales en charge des élections et l'engagement des communautés favorisent des processus électoraux inclusifs et apaisés</p> <p>ODD 5&16</p>		<p>Indicateur 1 a : Taux de participation aux élections présidentielles et locale</p> <p>Baselime: 35,25% (nationale)/ 0 (locale) Cible: 66% (2026) ; 35% (locale)</p> <p>Indicateur 1 b : % de zones sensibles ayant connu une diminution des incidents liés aux élections (avant, pendant et après)</p> <p>Base line : 0 Cible : 70%</p> <p>Indicateur 1 c : Proportion de femmes et jeunes élus (présidentielle, législative, locale)</p> <p>Baselime: 12,85% Femmes et jeunes (2020) Cible : 20%:</p>	<p>Arrêt du conseil constitutionnel</p> <p>Rapports du PISE,</p> <p>Arrêt du conseil constitutionnel ; Rapport final ANE</p> <p>Rapport HHI 2026</p>	<p>Fin du processus électoral</p> <p>Fin du processus électoral</p> <p>Fin du processus électoral</p> <p>Fin du processus</p>	
			<p>Indicateur 1.e: % de la population déclarant avoir confiance aux institutions étatiques centrales, déconcentrées et décentralisées.</p> <p>Baselime: 10% (Rapport HHI2020) Cible: 80%</p>		
			<p>Indicateur 1.1.1: Nombre de guides et outils de formation et de planification produits avec une approche inclusive</p>	<p>Rapports d'activités Guides et outils de formation</p>	<p>Fin du projet</p>
		<p>Produit 1.1 : Les capacités techniques et opérationnelles de l'ANE à planifier et gérer des processus électoraux</p>			

ND RF-

CA

	<p>inclusifs et apaisés sont renforcés</p> <p>Liste des activités relevant du produit :</p> <p><i>Activité 1.1.1</i> : Elaborer et assurer le suivi des plans stratégique et opérationnelles pour une gestion inclusive et apaisée du cycle électoral</p>	<p>Base line :0 Cible :3</p> <p>Indicateur 1.1.2 : Existence des mécanismes de coordination et de suivi des opérations électorales mis en place au sein de l'ANE</p> <p>Base line : 5 Cible : 10</p>	<p>Rapports d'activités, comptes rendus de réunion</p>	<p>Fin du projet</p>

129 Af

68

<p><i>Activité 1.1.2</i> : Appuyer la mise en place d'un mécanisme de coordination et de suivi des opérations électorales au sein de l'ANE pour assurer l'accessibilité et l'égalité d'accès au vote</p> <p><i>Activité 1.1.3</i> : Organiser un atelier sur le renforcement de l'accessibilité au processus électoral, en particulier des personnes vivant avec un handicap, pour identifier les obstacles à une participation inclusive et suggérer des mesures concrètes pour la planification et l'organisation des opérations de vote</p> <p><i>Activité 1.1.4</i> : Appuyer la conception, l'aménagement et la distribution du matériel électoral (bulletins de vote, urnes et isoloirs) de manière à garantir l'accessibilité du vote et l'égalité d'accès</p> <p><i>Activité 1.1.5</i> : Elaborer un manuel de procédure pour l'inclusivité, l'accessibilité et l'égalité d'accès au processus électoral</p> <p><i>Activité 1.1.6</i> : Appuyer le recrutement, la formation et le déploiement des membres des bureaux de vote capables de</p>	<p>Indicateur 1.1.3 : % des bureaux de vote dans les zones ciblées répondant aux normes d'accessibilité.</p> <p>Base line : 0</p> <p>Cible : 80%</p>	
--	--	--

	<p>comprendre les besoins spécifiques des femmes, des jeunes, des personnes vivant avec handicap et autres groupes marginalisés et d'assurer l'accessibilité et l'égalité d'accès au vote</p> <p><u>Activité 1.1.7</u> Renforcer l'ANE et le Ministère du Genre dans l'intégration des perspectives des femmes et des jeunes dans la conduite des opérations électorales</p>			
	<p>Produit 1.2 : Les mécanismes appropriés de règlement des contentieux électoraux sont renforcés, en ciblant en particulier l'amélioration des capacités des juridictions</p>	<p>Indicateur 1.2.1 : Nombre d'acteurs judiciaires (âge/sexe) formés sur le contentieux électoral</p> <p>Base line : 0 Cible : 30</p>	<p>Rapports d'activités, listes d'émargement des formations</p>	<p>Après chaque formation</p>

12/05/2018

GP

	<p>impliquées dans la gestion des contentieux à divers niveaux et en particulier le Conseil constitutionnel</p> <p><u>Liste des activités relevant du produit :</u></p> <p><i>Activité 1.2.1 :</i> Concevoir, produire et diffuser les textes et supports d'information sur les procédures légales de recours électoraux</p> <p><i>Activité 1.2.2 :</i> Former les acteurs judiciaires et électoraux sur les procédures et modalités de règlement des contentieux électoraux et de consolidation des résultats (formation TGI, fournitures de bureau, matériel didactique, etc.)</p> <p><i>Activité 1.2.3 :</i> Elaborer un manuel sur le contentieux électoral en RCA</p> <p><i>Activité 1.2.4 :</i> Appuyer l'opérationnalité du Conseil constitutionnel en tant qu'organe de gestion du contentieux électoral</p> <p><i>Activité 1.2.5 :</i> Appuyer le cadre de concertation en vue du partage d'informations sur le processus électoral et</p>	<p>Indicateur 1.2.2 : Nombre de supports d'information (affiches, brochures, sessions de sensibilisation) produits et diffusés sur les procédures de recours</p> <p>Base line : 0</p> <p>Cible : 4</p> <p>Indicateur 1.2.3 : Nombre de conflits liés aux élections identifiés et prévenus grâce aux mécanismes communautaires de gestion de conflits.</p> <p>Base line : 0</p> <p>Cible : à déterminer</p>	<p>Rapports des organisations impliquées, statistiques de distribution, enregistrements des sessions de sensibilisation.</p> <p>Rapports d'activités</p>	<p>Fin du projet</p>

AD
R

SR

	<p>rechercher le consensus sur des questions clés liées aux élections et en particulier à la gestion du contentieux électoral</p> <p><i>Activité 1.2.6</i> : Appuyer l'action des mécanismes communautaires de gestion des conflits liés aux élections, et notamment les comités locaux de paix et de réconciliation, les antennes locales de la CVJRR, ainsi que les organisations féminines, de jeunes et religieuses à base communautaire</p> <p>Produit 1.3 : La participation effective de la population, notamment des femmes et des jeunes comme candidats et électeurs et leur protection durant tout le processus électoral et post-électoral, sont renforcées</p> <p><u>Liste des activités relevant du produit :</u></p> <p><i>Activité 1.3.1</i>: Fournir un appui aux femmes et jeunes candidats en besoin de documents pour permettre leur participation effective au processus électoral</p>	<p>Indicateur 1.3.a : Nombre de femmes et jeunes ayant participé au processus électoral en tant que candidates</p> <p>Base line : 246 Cible : 500</p> <p>Indicateur 1.3.b : nombre de mécanismes communautaires de protection renforcés</p> <p>Base line : 0 Cible : A déterminer</p> <p>Indicateur 1.3.1 : Nombre de candidats appuyés pour l'obtention de documents électoraux</p>	Rapport final ANE	Fin du processus électoral
	Rapports d'activités	Fin du projet		

MD

MD

<p><i>Activité 1.3.2</i> : Organiser des formations pour 1 000 femmes et jeunes candidats dans toutes les 20 préfectures sur les processus électoraux, les stratégies de campagne, les compétences en matière de leadership et les élections pacifiques</p> <p><i>Activité 1.3.3</i> : Organiser des programmes de valorisation des femmes élues (maires, conseillères municipales et régionales, etc.) à travers l'initiative innovante « Image de la Femme Centrafricaine » pour mettre en avant le rôle et le leadership des femmes dans la consolidation de la paix, la négociation et la cohésion sociale</p> <p><i>Activité 1.3.4</i> : Mettre en place 02 « Women's Situation Rooms », des systèmes d'alerte précoce et de réponse dans les endroits les plus critiques où la paix est menacée pour faire le suivi et la gestion des incidents liés aux élections, en collaboration avec les organisations des femmes et des jeunes</p> <p><i>Activité 1.3.5</i> : Appuyer l'opérationnalisation de la</p>			
<p>Niveau de référence : 0 Cible : 1000</p>	<p>Indicateur 1.3.2: Nombre de femmes et de jeunes candidates formés sur les processus électoraux et le Leadership</p> <p>Niveau de référence : 0 Cible : 1000</p>	<p>Rapports d'activités, listes de présences.</p>	<p>Fin du projet</p>
<p>Indicateur 1.3.4 : Nombre de violences en période électorale enregistrées grâce aux WRS. Niveau de référence : 0 Cible : à déterminer</p>	<p>Indicateur 1.3.5 : Nombre de violences en période électorale enregistrées et référencé à travers la ligne verte. Niveau de référence : 0 Cible : à déterminer</p>	<p>Rapports d'activités</p>	<p>Fin du projet</p>
<p>Indicateur 3.1.3 : Nombre des personnes sensibilisées via les campagnes de sensibilisation inclusives menées (radio, TV, affiches) Niveau de référence : 0 Cible : 3 500 000</p>	<p>Rapports d'activités, rapports des sondages</p>	<p>Fin du projet</p>	

ASR

ASR

	<p>ligne verte gratuite (1325) pour le reporting de la violence électorale et l'assistance juridique et psychologique aux femmes et jeunes victimes en politique</p> <p><i>Activité 1.3.6 :</i> Conduire des campagnes de sensibilisation de masse (TV, radios communautaires, SMS) et à travers des leaders communautaires/volontaires, les organisations de femmes et de jeunes pour des élections pacifiques.</p>			
--	--	--	--	--

MSD/AR

MSD/AR

Annexe D - Budget du projet PBF

Tableau 1 - Budget du projet PBF par résultat, produit et activité

Nombre de résultat/ produit	Formulation du résultat/ produit/activité	PNUD (budget en USD)	ONU Femmes (budget en USD)	Total	Pourcentage du budget pour chaque produit ou activité réservée pour action directe sur l'égalité des sexes et autonomisation des femmes (GEWE) (cas échéant)	Niveau de dépense/ engagement actuel (à remplir au moment des rapports de projet)	Justification du montant à GEWE (par exemple, la formation comprend une session sur l'égalité des sexes, des efforts spécifiques déployés pour assurer une représentation égale des femmes et des hommes, etc.)	Notes quelconque le cas échéant (e.g sur types des entrants ou justification du budget)
RESULTAT 1:								
Le renforcement des capacités techniques et opérationnelles des institutions nationales en charge des élections et l'engagement des communautés favorisent des processus électoraux inclusifs et apaisés								
Produit 1.1:								
Les capacités techniques et opérationnelles de l'ANIE à planifier et gérer des processus électoraux inclusifs et apaisés sont renforcées								
Activité 1.1.1:	Elaborer et assurer le suivi des plans stratégique et opérationnelles pour une gestion inclusive et apaisée du cycle électoral	\$ 10 000,00		\$ 10 000,00	50%		Le personnel formé en tant que agent électoraux chargé de l'élaboration, la mise en oeuvre et le suivi de ce plan sera constitué de 50% de femmes et de jeunes filles	
Activité 1.1.2:	Appuyer la mise en place d'un mécanisme de coordination et de suivi des opérations électorales au sein de l'ANIE pour assurer l'accessibilité et l'égalité d'accès au vote	\$ 20 000,00		\$ 20 000,00	35%		La cellule technique chargé de la coordination des opérations électorales sera constitué de 35% de femmes.	

	Organiser un atelier sur le renforcement de l'accessibilité au processus électoral, en particulier des personnes vivant avec un handicap, pour identifier les obstacles à une participation inclusive et suggérer des mesures concrètes pour la planification et l'organisation des opérations de vote							Les femmes et les jeunes filles constitueront 50% des participants à cet atelier. Et les résultats de cet atelier permettront d'adresser les obstacles liés à la participation des femmes aux opérations de vote	
Activité 1.1.3:		\$ 20 000,00		\$ 20 000,00		50%			
Activité 1.1.4	Appuyer la conception, l'aménagement et la distribution du matériel électoral (bulletins de vote, urnes et isoloirs) de manière à garantir l'accessibilité du vote et l'égalité d'accès	\$ 335 000,00		\$ 335 000,00		35%		Les femmes et les jeunes filles constitueront 35% du personnel dédié aux opérations électorales.	
Activité 1.1.5	Elaborer un manuel de procédure pour l'inclusivité, l'accessibilité et l'égalité d'accès au processus électoral	\$ 20 000,00		\$ 20 000,00		50%		Le manuel sera un outil de référence pour garantir l'inclusivité, l'accessibilité et l'égalité des sexes.	
Activité 1.1.6	Appuyer le recrutement, la formation et le déploiement des membres des bureaux de vote capables de comprendre les besoins spécifiques des femmes, des jeunes, des personnes vivant avec handicap et autres groupes marginalisés et d'assurer l'accessibilité et l'égalité d'accès au vote	\$ 40 000,00		\$ 40 000,00		50%		Les membres des bureaux de vote représentatifs seront constitués à 50% de femmes.	
Activité 1.1.8	Renforcer l'ANE et le Ministère du Genre dans l'intégration des perspectives des femmes et des jeunes dans la conduite des opérations électorales		\$ 67 000,00	\$ 67 000,00		50%		Le renforcement des capacités permettra d'intégrer de manière plus systématique les besoins, les priorités et les perspectives des femmes et des jeunes dans toutes les étapes du cycle électoral	
	Produit total	\$ 445 000,00	\$ 67 000,00	\$ 512 000,00	\$ 202 750,00	\$ -			
Produit 1.2:	Les mécanismes appropriés de règlement des contentieux électoraux sont renforcés, en ciblant en particulier l'amélioration des capacités des juridictions impliquées dans la gestion des contentieux à divers niveaux et en particulier le Conseil constitutionnel								

RR
VR

Activite 1.2.1	Appuyer la conception, la production et la dissémination des supports d'information sur les textes et les procédures légales de recours électoraux	\$ 10 000,00		\$ 10 000,00	50%		la conception, la production et la dissémination permettront aux parties prenantes notamment les femmes et les jeunes filles candidates de comprendre le cadre légal des recours électoraux y compris les électrices, les OSC féminines et les médias.	
Activite 1.2.2	et électoraux sur les procédures et modalités de règlement des contentieux électoraux	\$ 30 000,00		\$ 30 000,00	50%	#####	#####	
Activite 1.2.3	Elaborer un manuel sur le contentieux électoral en RCA	\$ 50 000,00		\$ 50 000,00	50%		le manuel permettra aux candidates de mieux connaître les procédures de règlements des contentieux	
Activite 1.2.4	Appuyer l'opérationnalité du Conseil constitutionnel en tant qu'organe de gestion du contentieux électoral	\$ 100 000,00		\$ 100 000,00	35%		#####	
Activite 1.2.5	Appuyer le cadre de concertation en vue du partage d'informations sur le processus électoral et rechercher le consensus sur des questions clés liées aux élections et en particulier à la gestion du contentieux électoral	\$ 20 000,00		\$ 20 000,00	50%		Cet appui permettra de renforcer le dialogue entre les acteurs électoraux y compris les femmes et jeunes femmes sur les aspects sensibles du processus électoral, de promouvoir la transparence en tant que compte de l'égalité des sexes/	

RF


Activite 1.2.6	Appuyer l'action des mécanismes communautaires de gestion des conflits liés aux élections, et notamment les comités locaux de paix et de réconciliation, les antennes locales de la CVRR, ainsi que les organisations féminines, de jeunes et religieuses à base communautaire		\$ 41 298,82	\$ 41 298,82	50%	L'appui aux mécanismes communautaires de gestion des conflits liés aux élections permettra d'identifier, prévenir et gérer les conflits liés aux élections en prenant compte l'équité et l'égalité de sexes.	
Produit total	La participation effective de la population, notamment des femmes et des jeunes comme candidats et électeurs leur protection durant tout le processus électoral et post-électoral, sont renforcés		\$ 210 000,00	\$ 41 298,82	\$ 251 298,82	\$ 110 649,41	\$ -
Activite 1.3.1	Fournir un appui aux femmes et jeunes candidats en besoin de documents pour permettre leur participation		\$53 000,00	\$ 53 000,00	55%	L'intervention permettra d'accompagner ces femmes dans la production de documents légaux	
Activite 1.3.2	Organiser des formations pour 1 000 femmes et jeunes candidats dans toutes les 20 préfectures sur les processus		\$115 200,90	\$ 115 200,90	75%	L'action mettra sur pied un mécanisme pérenne de coaching et de formation des femmes (élèves ou aspirantes)	
Activite 1.3.3	Organiser des programmes de valorisation des femmes élues (mairie, conseillère municipale et régionale, etc.) à travers l'initiative innovante « Image de la Femme Centrafricaine »		\$23 090,00	\$ 23 090,00	75%	Cette activité portera sur la valorisation des femmes élues (mairie, conseillère municipales, députés, etc.) comme artisans de paix et de cohésion sociale	
Activite 1.3.4	Mettre en place deux « Women's Situation Rooms », des systèmes d'alerte précoce et de réponse dans les		\$30 000,00	\$ 30 000,00	75%	Ces programmes constitueront une réponse significative à la récurrence des actes de violence électorale et à l'exclusion	

PP 18

Activite 1.3.5	Appuyer l'opérationnalisation de la ligne verte gratuite (1325) pour le reporting de la violence électrolale et l'assistance juridique et psychologique aux femmes et jeunes victimes en politique		\$10 000,00	\$ 10 000,00	75%		l'appui à la sensibilisation et la mobilisation des communautés sur la violence contre les femmes permettra de contribuer à la prévention participative par les hommes et les leaders/autorités	
Activite 1.3.6	Conduire des campagnes de sensibilisation de masse (TV, radios, SMS) et à travers des leaders communautaires/volontaires,		\$24 200,00	\$ 24 200,00	75%		Cette intervention visera à renforcer la confiance de l'électorat en période électrolale notamment les femmes et les jeunes filles	
Produit total		\$ -	\$ 255 490,90	\$ 255 490,90	\$ 181 018,18	\$ -		

OR VR

Répartition des tranches basée sur la performance				
	PNUD (budget en USD)	ONU Femmes (budget en USD)	Total	Tranche %
Première tranche	\$ 700 000,00	\$ 350 000,00	\$ 1 050 000,00	70%
Deuxième tranche	\$ 300 000,00	\$ 150 000,00	\$ 450 000,00	30%
Troisième tranche (le cas échéant)	\$ -	\$ -	\$ -	
Total	\$ 1 000 000,00	\$ 500 000,00	\$ 1 500 000,00	100%

\$ alloué à GEWE (inclut coûts indirects)	\$ 632 388,82
% alloué à GEWE	42,16%
\$ alloué à S&E (inclut coûts indirects)	\$ 82 925,00
% alloué à S&E	5,53%

Note: Le PBF n'accepte pas les projets avec moins de 5% pour le S&E et moins 15% pour le GEWE. Ces chiffres apparaîtront en rouge si ce seuil minimum n'est pas atteint.

Total des dépenses	\$ -
Taux d'exécution	

RC VG